

5460168

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2020
Retour Préfecture : 30/10/2020



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 17 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 17 septembre 2020

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du Maire.....	5
4 - Procès-verbaux des séances du 3 et 10 juillet 2020. Approbation.	10
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	10
6 - Commission Communale des Impôts Directs. Désignation des représentants. Délibération modificative.	11
7 - Société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement. Commissions d'appels d'offres pour les opérations d'aménagement concédées. Désignation de représentants.	13
8 - SPL Vallée Idéale Développement. Commission d'Appel d'Offres. Désignation des représentants.....	14
9 - Fondation des Architectes de l'Urgence - versement d'une aide exceptionnelle - explosions du 4 août 2020 à Beyrouth.	14
10 - Quartier Pierre Rollin. Projet de restructuration. Définition des objectifs poursuivis et des modalités d'organisation de la concertation.	15
11 - Bien sans maître. Immeuble sis 146, rue de Cottenchy. Incorporation dans le domaine privé communal.	23
12 - AMSOM Habitat. Immeubles sis 450 et 452 rue Saint-Maurice. Cession.	24
13 - Terrain sis 155, rue Jean Moulin. Cession.	24
14 - Chaufferie Amiens Ouest. Élargissement chemin de Vauvoix et de Longpré. Acquisition d'emprise. Indemnisation de l'exploitant.	24
15 - Citadelle. Transfert de terrains appartenant à la Ville d'Amiens au profit d'Amiens Métropole.	28
16 - Déclassement du domaine public routier communal et modification partielle d'alignement de voies communales.	29
17 - Vote du budget. Proposition du passage à un vote par nature.....	30
18 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dégrèvement complémentaire de 50% de 5 ans en faveur des jeunes agriculteurs.	32
19 - Usine Saint Michel. Transfert de propriété du domaine public fluvial du plan d'eau de la Somme canalisée. Convention.....	32
20 - AMSOM Habitat. Construction de 10 logements individuels (7 PLUS et 3 PLAI) rues Marie Laurencin et Colette. Participation financière. Convention.	33
21 - SIP. Opération de réhabilitation de 106 logements collectifs situés rues d'Anjou et de Bretagne, quartier Étouvie. Participation financière. Convention. ...	33
22 - TOIT AUSSI. Construction de 11 logements individuels en Prêt social de location accession rue du Dr Louis Fafet. Participation financière. Convention...	34
23 - AMSOM Habitat. Avenue Pierre Mendès France. Ilot Bolloré 2. Acquisition de 45 logements locatifs sociaux. Emprunt auprès de la Banque des Territoires. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	35

24 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 10 logements individuels diffus. Emprunt auprès de la Banque des Territoires. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	36
25 - SIP. Rue Voltaire. Réhabilitation de 46 logements individuels. Emprunt auprès de la Banque des Territoires. Garantie de la ville d'Amiens. Convention.	36
26 - Clésence. Refinancement d'un prêt auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour le financement de la construction de 7 logements situés Place du Jura. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	36
27 - Association AGORES. Adhésion. Année 2020.....	37
28 - Association Nationale des Directeurs et responsables des services de l'Éducation des collectivités territoriales et des Villes de France. ANDEV. Adhésion. Année 2020.	37
29 - Amiens For Youth. Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Subvention du Conseil Départemental de la Somme. Convention.	38
30 - Dispositif Petits déjeuners. Année scolaire 2020/2021. Convention de mise en œuvre.....	41
31 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Rémunération des études surveillées. Année scolaire 2020/2021. Convention.....	43
32 - Projets des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire. Années 2019 et 2020. Avenants.....	43
33 - Projets des écoles publiques. Actions OCCE et USEP. Année scolaire 2019/2020. Report de l'utilisation des crédits. Avenants.	44
34 - Espace dans ma ville. Planète Sciences. Convention.....	44
35 - Association France Bénévolat Somme. Action Les Dégourdis. Subvention. Année 2020.....	45
36 - Pôle associatif Schweitzer. Mise à disposition au profit de l'association Amiens Family Sports. Convention.	45
37 - Vœux. Questions orales.	46
37-1 - Vœu relatif au moratoire sur le déploiement de la 5G.	46
37-2 - Vœu relatif aux cortèges dangereux se rendant ou quittant les mariages célébrés à l'hôtel de ville d'Amiens.	52
37-3 - Question orale sur le protoxyde d'azote.	58
37-4 - Question orale sur les questions des parents d'enfants scolarisés dans le cadre de la crise sanitaire.....	60

La séance est ouverte à 18 H 08.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. La séance est ouverte.

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne rentrée, puisque c'est la première fois que nous nous voyons depuis la période estivale. J'espère... S'il vous plaît. S'il vous plaît. J'espère que vous avez tous passé un bon été.

Avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je voulais vous rappeler que depuis le dernier conseil, deux de nos anciens collègues sont décédés. Il s'agit d'Ernest CANDELA, le maire de Saleux, et de Jean-Claude BILLOT, le maire de Ferrières, président de l'Association des Maires de la Somme. L'un et l'autre étaient membres du conseil d'Amiens Métropole et nous avons travaillé évidemment, à la ville et à l'agglomération, avec chacun de ces deux maires. Tous deux avaient le sens du bien commun chevillé au corps et ils ont marqué les habitants de leur commune, j'en veux pour preuve le nombre très important de public présent lors de leurs obsèques. Donc, il me semblait important, en ce début de séance, de nous recueillir en faisant une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire d'Ernest CANDELA et de Jean-Claude BILLOT.)

MME FOURE : Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

M. Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Olivier JARDÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Madame GALLIOT est-elle d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci. Donc en tant que secrétaire. Et Monsieur DÉCLE en tant que secrétaire adjoint ? Il est d'accord également. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : J'ai demandé à Hélène BOUCHEZ de faire un point sur la rentrée scolaire et j'en ai informé les présidents de groupe lors de la rencontre que j'ai eue avec eux hier. Donc, sans plus attendre, je passe la parole à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, cette rentrée scolaire a été particulière compte tenu du contexte sanitaire. Une rentrée scolaire très encadrée. En effet, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un protocole sanitaire qui permet d'accueillir tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire. Les prescriptions émises par ce protocole sont les suivantes :

- Tout d'abord, les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants à l'école en cas de fièvre (38 degrés ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes ;
- Application des gestes barrières. Bien sûr, ils restent les mêmes, c'est-à-dire se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir, éviter les embrassades ;
- Le port du masque grand public est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs parents ainsi que de leurs collègues tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs ;
- L'Éducation nationale dote en masques ses personnels, et la ville les agents de la collectivité ;
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois ;
- Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien ;
- Un nettoyage des sols et grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service ;
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé ;
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise ;
- La distanciation physique dans les espaces clos. La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, notamment dans les salles

de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation ne s'applique pas ;

- La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants entre groupes ;
- Le dernier arrêté préfectoral rend obligatoire le port du masque dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges, lycées du département de la Somme, et ce, 30 minutes avant et après les ouvertures et fermetures de ces établissements.

Le cadre défini pour cette rentrée :

- Tout d'abord, la poursuite des CP et CE1 à effectif réduit. Cela concerne 25 écoles, 49 CP, 11 CP-CE1, 51 CE1, soit 111 classes et 1 467 élèves ;
- Depuis 2017, 54 classes ont été ouvertes pour assurer le fonctionnement de cette mesure ;
- Poursuite de l'action petit déjeuner en maternelle. C'est un dispositif donc qui a été mis en place par l'État à titre expérimental en 2019 que nous avons accompagné. Le financement de l'État est de 1 € par petit déjeuner pour les denrées, le reste des dépenses est pris en charge par la ville. En 2019, il a été donc démarré sur le secteur ouest, cela concerne environ 520 élèves. Sur le secteur nord, cela concerne environ 1 200 élèves en 2020 ;
- Les études surveillées donc sont reprises dès la rentrée scolaire. Je vous rappelle qu'elles sont gratuites pour les familles et ça concerne les élèves du CP au CM2, cela concerne 2 200 enfants chaque soir.

Sur le rappel des mesures de la carte scolaire, il y a eu la fusion donc cette année des écoles élémentaires Schweitzer A et B donc sur le secteur Nord, deux fermetures de classes, une fermeture de classe élémentaire à l'école primaire Beauvais, une fermeture de classe à l'école élémentaire Le Pigeonnier, 7 ouvertures de classes, une ouverture de classe maternelle à l'école primaire Léon Lamotte, une ouverture de classe à l'école élémentaire Camille Claudel, une ouverture de classe à l'école maternelle Châteaudun, une ouverture de classe maternelle à l'école primaire Renancourt, une ouverture de classe à l'école élémentaire Voltaire, une ouverture de classe à l'école élémentaire chemin des Hayettes et une ouverture de classe à la maternelle Georges Quarante.

Donc, cette carte représente la carte scolaire. Donc, vous voyez dessus les ouvertures et fermetures des classes dont je viens de vous parler, ainsi que la localisation de la fusion de l'école Schweitzer A et B.

Pour mémoire, les périmètres primaires scolaires étaient de 37 l'année dernière et on est passé à 34, compte tenu des fusions des périmètres Châteaudun – Delpech-Sagebien et La Neuville– La Vallée.

Et enfin, concernant les effectifs des écoles, donc cette année, nous passons de 79 à 78 écoles, suite à la fusion de l'école élémentaire Schweitzer dont je vous parlais : 32 écoles maternelles, 30 écoles élémentaires, 16 écoles primaires ; 182 classes maternelles dont 6 classes spécifiques TPS, 340 classes élémentaires dont 101 classes à effectif réduit.

Donc, dans les écoles aujourd'hui, à la rentrée scolaire, nous étions à 10 182 élèves scolarisés : 3 853 en maternelle, 6 329 en élémentaire. Donc, les effectifs sont ceux du mercredi 9 septembre et comme chaque année, un comparatif sera réalisé avec les effectifs arrêtés au 1^{er} octobre.

Donc, on note une stabilité des effectifs, une augmentation du nombre de classes (5) et il reste aujourd'hui 124 TPS en attente d'admission selon les places disponibles. 57,5 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire d'éducation prioritaire.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Hélène BOUCHEZ.

Donc, si certains souhaitent s'exprimer, je leur donne bien volontiers la parole. Ce que je propose, si vous le souhaitez, c'est que ceux qui prennent la parole enlèvent leur masque pour être mieux entendus, s'ils le souhaitent. S'ils souhaitent garder le masque, évidemment libre à eux. Et ensuite, une fois qu'ils ont fini de parler, ils remettent le masque. C'est la méthode que je vous propose parce qu'il faut que nous soyons particulièrement exemplaires dans la lutte contre l'épidémie qui est en train de continuer à se développer dans notre ville.

Qui souhaite la parole ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Je vous remercie. Madame BOUCHEZ, est-ce que vous pouvez nous communiquer le nombre d'élèves qui sont scolarisés à Amiens dans les écoles privées, s'il vous plaît ? Qu'on puisse faire les différentiels. Parce qu'on entend souvent que, malheureusement, la fréquentation dans nos écoles publiques baisse au profit des écoles privées.

MME BOUCHEZ : Alors, je ne peux pas vous donner les effectifs aujourd'hui. Cependant, si on peut parler par rapport à l'année dernière, il n'y a pas eu de report des effectifs des écoles de la ville sur le privé l'an dernier. Donc, je vous donnerai les éléments dès que je les aurai.

MME FOURE : Mais si on compare dans le temps, il n'y a jamais eu d'augmentation de fréquentation des écoles privées au détriment des écoles publiques. Il n'y a jamais eu de baisse dans le public et de hausse corrélative dans le privé. Les baisses sont souvent liées à une question de poids de population et puis de baisse démographique de manière générale ou en tout cas de baisse du nombre d'enfants par famille aussi.

D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Eh bien, je vous remercie.

Je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle fasse un petit point rapide sur le pacte pour le bien-vivre.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Bonjour, chers collègues. Vous avez su que nous avons pu lancer, mardi dernier, la démarche pour l'élaboration du pacte pour le bien vivre 2^e génération, puisqu'on s'inscrit dans la suite du

précédent pacte, lequel avait été également construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Donc là, on fait juste un point sur les modalités pratiques de manière à pouvoir récolter les contributions des uns et des autres et voir sous quelles modalités les participations peuvent se faire.

Donc, le point de départ, c'était donc mardi avec la conférence de concertation qui a réuni, à Mégacité, l'ensemble des institutions, la Direction départementale de la cohésion sociale qui représentait Madame la Préfète, mais également le président du conseil départemental, le directeur adjoint de la CARSAT, la vice-présidente de la CAF, le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie, et bon nombre de partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que de nombreux usagers, élus, que je remercie d'ailleurs, ainsi que les administrateurs du CCAS.

Maintenant, le point de départ des travaux par rapport aux différents thèmes que je vais ensuite vous dérouler sur les axes du pacte auront lieu du 23 septembre au 17 octobre puisque là, ça va concrétiser la concertation des acteurs du territoire. Donc, ce sont des ateliers – je vais vous expliquer ensuite sous quelles modalités ils se tiennent – qui permettent aux personnes intéressées de s'y inscrire pour pouvoir enrichir la réflexion.

Le 10 novembre aura lieu la conférence de restitution avec la présentation du projet social qui sera l'objet des travaux qui auront lieu et qui permettront de définir la feuille de route. Et ce calendrier est contraint puisque nous avons, de novembre à décembre, à chiffrer et planifier le projet et bien entendu à évaluer l'impact budgétaire, de sorte qu'on puisse être rapidement en mesure de mettre en œuvre les actions, puisqu'elles auront pu être inscrites, à partir du moment où elles auront été déterminées, ce qui sera le cas, dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité.

Enfin, de fin janvier à début février, ce sera le vote du pacte pour le bien vivre à Amiens qui aura lieu dans cet atelier.

Alors, les 12 thèmes des ateliers permettront de nourrir les axes stratégiques qui ont été prédéfinis et qui sont proposés, sachant que ces axes résultent à la fois des échos de ce que les Amiénois ont déjà pu nous dire, mais également du bilan du précédent pacte, des évolutions récentes qu'on a pu connaître et puis également des séminaires qui ont pu avoir lieu, dans un premier temps avec les administrateurs du CCAS, et dans un second temps, avec l'ensemble des élus qui étaient présents la semaine dernière, lorsqu'on a pu tenir ce séminaire stratégique de réflexion sur le futur pacte.

Donc l'axe 1, c'est Amiens ville solidaire, inclusive et innovante.

L'axe 2, renforcer la qualité de vie à Amiens pour tous.

L'axe 3, agir toujours au plus près des Amiénois.

Et l'axe 4, s'investir et s'engager ensemble pour Amiens.

Donc, afin de traiter ces différentes propositions, la déclinaison a été faite en 12 thèmes d'ateliers qui vous sont proposés :

- Lutter contre la précarité et favoriser l'accès à l'emploi,

- Faire d'Amiens une ville accessible à tous les publics. Donc là, c'est la notion d'accessibilité universelle, c'est-à-dire quel que soit le type de handicap, mais aussi quelle que soit la tranche d'âge et quel que soit le secteur de la ville,
- Renforcer toutes les solidarités,
- Développer une alimentation de qualité et de proximité,
- Favoriser le bien vivre dans son logement,
- Construire la ville relationnelle pour répondre aux nouveaux enjeux. Donc, par-là, on entend justement tout ce qui va pouvoir être aménagement urbain mais aussi occasion de pouvoir créer du lien,
- Faire évoluer les services disponibles,
- Réinventer des lieux de proximité et de solidarité. Et on sait qu'Amiens est une ville solidaire, ça a encore été démontré pendant le Covid,
- Mieux connaître les Amiénois pour apporter des réponses sur mesure et de proximité,
- Aller au-devant des Amiénois pour favoriser leur implication dans les réponses sociales,
- Développer une observation sociale partagée,
- Et enfin impliquer les Amiénois dans la concrétisation des actions du pacte.

Donc, vous l'avez compris, l'objectif qu'a soulevé Madame la Maire lors de la présentation du pacte, c'est de pouvoir faire face aux enjeux auxquels on est confrontés et d'y répondre sur la période à venir, mais aussi de faire en sorte que ce soit le pacte de l'ensemble des Amiénois. D'où la démarche qui est proposée. À savoir, une participation aux différents ateliers qui vont se tenir. Donc, il y a 3 à 4 ateliers pour chacun des 12 thèmes, donc ça fait en tout 45 ateliers. Et si on prend en compte le fait qu'on a un effectif maximal de 12 personnes par atelier, on est arrivés au chiffre de 474 personnes potentiellement qui sont dans les ateliers, sachant qu'on a aussi la possibilité d'accroître ce nombre d'ateliers.

Les ateliers auront lieu à Amiens, à Demailly ou encore dans cette salle des assemblées, pour une durée à peu près de 2h00-2h30, et seront co-animés, et je les remercie déjà par avance, par un élu administrateur du CCAS et également par un cadre de la collectivité en fonction des thématiques.

Alors, pour s'inscrire aux ateliers, vous avez le lien qui apparaît. Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le numérique, il y aura la possibilité de s'inscrire simplement en téléphonant au numéro d'écoute seniors qui prendra les inscriptions au 0800 60 50 00, mais également dans tous les lieux d'accueil de la collectivité, que ce soient les points d'information jeunesse ou les mairies de secteur, ou encore à partir d'une consultation citoyenne qui sera lancée en ligne et qui permettra de récupérer les éléments qui viendront abonder les travaux des ateliers.

Donc voilà, Madame le Maire, les modalités pratiques qu'on pouvait exposer à l'ensemble des élus s'ils souhaitent s'inscrire dans la démarche par ailleurs.

MME FOURE : Parce qu'ils sont invités à s'inscrire, autant que faire se peut, dans un ou plusieurs de ces ateliers.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services de la ville qui se sont mobilisés dans le cadre de ce pacte pour le bien vivre, comme d'ailleurs dans le cadre de la rentrée scolaire, parce que c'est une lourde charge, pour la rentrée scolaire, d'appliquer des protocoles sanitaires sensiblement différents de ce qui est utilisé habituellement, et puis dans le cadre du pacte pour le bien vivre, parce que c'est une tâche supplémentaire qu'ils assument avec beaucoup de volontarisme et d'efficacité.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 3 ET 10 JUILLET 2020. APPROBATION.

MME FOURE : Ces procès-verbaux vous ont été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on les vote. Donc je passe au vote, d'abord, le procès-verbal de la séance du 3 juillet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Sur la séance du 10 juillet, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote.

MME BECKER : S'il vous plaît ?

MME FOURE : Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Dans le procès-verbal du 10 juillet, à un endroit, il est indiqué que c'est Madame THÉROUIN qui parle alors que c'est moi, le 62, point 2.

MME FOURE : Page 62 ?

MME BECKER : Je ne sais pas. Non, c'est le vœu pour la refonte de la démocratie locale.

MME FOURE : D'accord. Écoutez, on note et la modification sera faite.

MME BECKER : Merci.

MME FOURE : Donc, je vous propose de voter sur ce procès-verbal ainsi amendé évidemment, puisque c'est une erreur matérielle, excusez-nous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 7 juillet et le 8 septembre 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Oui. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Madame le Maire.

J'ai une information à faire remonter au conseil sur la tarification de la restauration scolaire, puisque tous les ans, vous êtes amenés à revoir les tarifs. Et donc là, vous les avez revus et forcément ils augmentent un tout petit peu tous les ans. Là n'est pas vraiment le problème.

Le problème est que nous sommes régulièrement interpellés par des papas ou des mamans qui nous disent qu'à partir du moment où ils ont trois enfants, ça pèse sacrément sur le budget, quelle que soit d'ailleurs la tranche où on se trouve, et bien souvent, c'est à partir de la tranche 3 où ça devient compliqué. Un petit calcul rapide montre qu'une famille qui est en tranche 3 et qui a trois enfants scolarisés toute la semaine doit payer à la fin du mois, sur un mois de 5 semaines, 330 €.

Alors, il y a des collectivités qui font un système dégressif à partir du troisième enfant. J'aimerais que lors d'une séance de travail nous puissions regarder la possibilité de faire cette dégressivité à partir du troisième enfant.

MME FOURE : Je vous ai laissé parler alors que ce n'est pas directement dans le cadre des décisions du maire, mais je ne voulais pas vous interrompre.

Donc, ce que je propose, c'est qu'on puisse vous apporter l'information sur le nombre de familles qui scolarisent trois enfants et plus dans nos restaurants scolaires, pour que déjà on parte de quelque chose de précis, et ensuite que l'on fasse une comparaison, ce qui est très facile aussi, avec les villes de taille comparable, le tarif de restauration scolaire qui est pratiqué. Parce que, comme vous le savez, la ville d'Amiens est, et c'est de longue date, c'est une tradition dans cette ville, l'une des villes où les tarifs, notamment de restauration scolaire, sont les plus faibles. Donc, je vous propose qu'on voie ces éléments-là et que ce soit vu lors de la prochaine commission qui doit s'appeler commission qualité de vie ? Donc, la commission dans laquelle on étudie les sujets qui relèvent de l'éducation, si vous voulez bien. Elle s'appelle commission des affaires sociales ? Commission des affaires sociales.

Donc, je ne fais pas voter sur les décisions du maire, puisque c'est juste un compte rendu.

DONT ACTE

6 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS. DESIGNATION DES REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.

MME FOURE : Le renouvellement du conseil municipal engendre la nécessité de proposer de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs dont le maire est président de droit.

Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation, le scrutin est secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder. Je vais donc vous demander si vous acceptez de voter à main levée. C'est ce que nous avons fait d'ailleurs les 3 et 10 juillet. Est-ce qu'une personne s'oppose au vote à main levée ? Personne. Donc, nous allons procéder ainsi.

Donc, s'agissant de la présidence de cette commission, je vous informe que je l'ai déléguée à Benoît MERCUZOT

Donc, sur la composition, il y a un certain nombre de règles à respecter. Si vous m'y autorisez, je vous fais grâce de leur lecture.

Et donc, je vous propose donc de désigner... Alors la liste, est-ce qu'elle est... Est-ce qu'on l'a ? On ne l'a pas. Vous l'avez de manière manuscrite peut-être ? Moi, je ne l'ai plus parce que je l'ai transmise.

J'avais proposé que plusieurs groupes d'opposition aient des représentants complémentaires par rapport à ce que nous avons vu au mois de juillet. Donc, je vais vous faire une proposition qui peut tout à fait être amendée, si les uns et les autres le souhaitent. Je n'avais pas repris la totalité des listes.

Alors, nous avons, en effet, 16 titulaires, je dis ça de mémoire, normalement 16 titulaires et 16 suppléants, et ce ne sont pas nécessairement des élus municipaux. Donc, peuvent siéger dans cette commission des personnes qui ne sont pas élues. Il suffit, je pense, qu'elles paient des impôts à Amiens. Je pense que c'est ça. C'est bien ça ? C'est bien ça.

Donc, en qualité de titulaires, je vous propose :

- Monsieur LOURDELLE
- Madame BRUNEL
- Madame MODESTE
- Monsieur DE SIMENCOURT
- Madame BRAILLON
- Monsieur SALHI
- Madame CAUSSIN
- Monsieur ABDELLATIF
- Monsieur MORONVAL
- Madame DAVRINCHE
- Monsieur SUDRE
- Madame BOHAIN
- Monsieur VOULMINOT
- Madame THÉROUIN

Et j'ai encore la possibilité de deux postes de titulaires.

Madame DESBUREAUX ?

MME DESBUREAUX : Oui. Nous proposons la candidature de Madame Hélène DELATTRE.

MME FOURE : Madame DELATTRE. Madame CABURET, vous pouvez le noter ?

Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Je propose la candidature de Monsieur MELNISANCOT.

MME FOURE : Monsieur MELNISANCOT, c'est noté. Et ainsi, on a bien les 16 titulaires.

En qualité de suppléants, je vous propose :

- Madame DE BRETAGNE
- Madame BECQUE
- Monsieur LEROY
- Madame ALLAIS
- Monsieur THOREL
- Monsieur SELLIER

- Madame MEUROT
- Madame LAVAGNA
- Madame LOYER
- Monsieur PIGOUT
- Monsieur SCHMIDT
- Monsieur CHARRIÈRES

Et ça nous fait 12 postes. Il nous manque 4 suppléants.

Monsieur BAÏS, allez-y.

M. BAÏS : Oui. Je propose ma candidature, Madame le Maire.

MME FOURE : Monsieur BAÏS. Il nous faut encore trois candidatures.

Madame DELAHOUSSE

Il nous faut encore deux candidatures.

Madame MAKDASSI.

Encore une. S'il vous plaît !

Allez, Madame DEVAUX. Merci beaucoup.

Je savais qu'on finirait par y arriver.

Donc je n'ai pas besoin de relire les noms, je pense que vous avez tout noté.

Alors, nous pouvons donc voter globalement pour ces 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, je précise que Benoît MERCUZOT n'est pas dans les 16 titulaires puisqu'il me représentera directement.

7 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : La société Amiens Aménagement s'est dotée d'un guide d'achat fixant ses propres règles de procédures d'achat et dans ce cadre, les commissions d'appels d'offres relatives aux opérations concédées par la ville d'Amiens comprennent un représentant de la ville d'Amiens. Il y a donc lieu que la ville désigne ses représentants qui viennent s'ajouter à la commission d'appel d'offres de la SEM Amiens Aménagement.

Je vous propose donc de désigner en tant que titulaire Madame LE CLERCQ et en tant que suppléant Madame Florence RODINGER. Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

MME FOURE : C'est de la même façon que par délibérations en dates du 25 juin 2015 et du 2 juillet 2015, la ville d'Amiens et Amiens Métropole ont constitué la société publique locale « Amiens Développement » au capital de 500 000 € réparti de manière égalitaire entre les deux collectivités.

Cette société est principalement chargée de réaliser, pour le compte exclusif de ses actionnaires, des opérations d'aménagement ou de construction, les études préalables ainsi que toutes actions ou prestations relatives à l'exploitation et à la gestion d'ouvrages ou d'équipements.

Depuis, la ville d'Amiens a notamment approuvé par délibération du 22 novembre 2019 l'entrée au capital du département de la Somme, ainsi que la modification de la dénomination sociale : « Vallée Idéale Développement ».

Une commission d'achats de la société dénommée « Commission d'Appel d'Offres » a été constituée, et le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 octobre 2015, a fixé sa composition et son mode de fonctionnement ; dans le cadre des commissions afférentes aux opérations concédées, en procédures formalisées et en procédures adaptées, la ville d'Amiens est ainsi représentée par un membre ayant une voix délibérative.

Il est donc proposé de désigner un titulaire et un suppléant. Je vous propose de nommer les mêmes titulaires et suppléants que dans la délibération précédente, c'est-à-dire titulaire Madame LE CLERCQ, suppléante Madame RODINGER.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE - VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE - EXPLOSIONS DU 4 AOÛT 2020 A BEYROUTH.

MME FOURE : Je vous propose de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation des Architectes de l'urgence qui, comme vous le savez tous, est une association locale qui agit là où les populations sont en détresse après une catastrophe, là où il est nécessaire de reconstruire un toit ou de remettre en fonctionnement le plus rapidement possible les centres de soins, les écoles et les bâtiments publics.

C'est, cette fois, les événements du 4 août dernier à Beyrouth qui amènent cette association à intervenir dans la capitale libanaise.

Et je précise que cette association est la seule qui a son siège à Amiens et qui est qualifiée d'organisation non gouvernementale, et on connaît le sérieux de cette association et la façon dont elle intervient avec rapidité et efficacité pour reconstruire aux quatre coins du monde dès qu'il y a une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou industrielle. C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération.

Y a-t-il des observations ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire.

Comme je vous l'ai indiqué, hier, je vous suggère de flécher cette aide exceptionnelle aux Architectes de l'urgence sur un des deux programmes qui est développé par cette ONG à Beyrouth pour la reconstruction des écoles.

MME FOURE : Donc, je vous propose que nous ajoutions à la délibération et que nous indiquions dans la lettre qui accompagnera la subvention que cette subvention de 5 000 € est fléchée prioritairement, je propose, en direction de la reconstruction d'écoles. Ce qui paraît logique dans la mesure où la ville est compétente en matière scolaire. Est-ce que ça vous convient ? Alors, on va proposer la délibération ainsi amendée.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. PROJET DE RESTRUCTURATION. DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION.

MME VERRIER : Le quartier Pierre Rollin est un quartier d'habitat collectif sur dalle. Il a été construit à la fin des années 70 au sud-est d'Amiens et il a connu ces dernières années, malgré ses différents atouts, une paupérisation de sa population et une augmentation de l'insécurité.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a par ailleurs inscrit ce secteur en tant que quartier prioritaire d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Ce quartier, et plus particulièrement son "cœur de quartier", devraient donc connaître une importante transformation urbaine d'ici les prochaines années.

La mise en œuvre d'une opération d'aménagement portée par la ville d'Amiens serait à envisager, impliquant de fait la restructuration et la réorganisation du centre commercial existant Plein Sud.

De plus, pour mener à bien cette opération, une Déclaration d'Utilité Publique pourrait être envisagée.

Ainsi, dans le cadre du projet de renouvellement urbain et notamment de l'aménagement du "cœur de quartier" Pierre Rollin, je vous propose, d'une part, d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, énumérés en article 1 de la délibération, et d'autre part, d'engager une concertation préalable selon les modalités énoncées au paragraphe III du présent acte.

Il conviendra, à l'issue de cette concertation, que le conseil municipal en dresse le bilan.

MME FOURE : Merci. Qui demande la parole ? Madame DELATTRE, puis Monsieur PRADAT.

MME DELATTRE : Nous ne sommes pas contre le projet de rénovation. Il faut redynamiser le cœur du quartier Pierre Rollin, mais pas pour valoriser un supermarché au détriment de la qualité de vie de ses habitants et habitantes. Plusieurs points nous interrogent.

Nous sommes allées à la rencontre des petits commerces, des commerces que l'on ne verra peut-être plus, puisqu'une des deux boulangeries déménage au nord, que le coiffeur n'est pas tenu informé de la destruction du bâtiment dans lequel il exerce. La mairie de secteur devient un

pôle administratif. Les habitants et les habitantes pourront-ils continuer à faire toutes leurs démarches comme maintenant ?

Dans un des bâtiments du 22, allée Pierre Rollin, il y a une association, l'association Yves Lefebvre, qui est là pour le bien des jeunes en difficulté. Où va-t-elle déménager ? Ils n'ont, pour l'instant, obtenu aucune réponse du bailleur Clésence. L'association veut rester au cœur du quartier et souhaiterait que la question d'une véritable politique socio-culturelle y soit mise en place, comme on peut le trouver avec Amiens Nord (l'Odyssée) et à Étouvie (le CSC), afin d'assurer une équité sur le territoire de la ville.

48 logements vont être détruits et 15 logements neufs en accession sociale à la propriété sont à construire allée des Tilleuls. Cela donne donc 33 logements sociaux locatifs en moins dans le quartier. Même s'ils sont à construire ailleurs dans Amiens, on détruit tout de même beaucoup de logements sociaux locatifs pour reconstruire à destination du privé.

Nous comprenons le besoin de mixité dans tous les quartiers, mais il faut aussi prendre en compte le niveau de vie des habitants et des habitantes de la ville. Cela vaut aussi pour les projets dans les quartiers Nord et Étouvie : nous avons compté un futur manque de 142 logements sociaux sur ces trois projets au total.

Les 48 logements détruits, alors qu'ils ont été réhabilités il y a quelques années, laisseraient donc une place à une route double sens allant de la rue du 8 Mai à la rue Pierre Rollin, un axe déjà sensible pour les piétons alors que ce n'est pour l'instant qu'un parking sur lequel les voitures roulent à une vitesse modérée. En mettant une route double sens à cet endroit, vous rendez cet axe routier encore plus sensible que maintenant pour les piétones et piétons. Prévoyez-vous une limitation de vitesse ? Si oui, comment la faire respecter ? Avez-vous déjà effectué un comptage de la circulation à cet endroit ?

Par améliorer la qualité résidentielle, vous entendez fermer des parkings pour la sécurité. Malheureusement, nous observerons un coût supplémentaire pour les locataires avec une hausse du loyer et un confort moindre de par la réduction de l'espace vert pour résidentialiser le parking rue Germaine Dulac.

Il y a beaucoup d'argent en jeu. Une réelle concertation est à prévoir avec les habitants et les habitantes, avec le conseil citoyen, avec les associations du quartier et les commerces. Écoutez leurs inquiétudes, ce qu'ils veulent pour un mieux vivre, pour redynamiser le quartier. Ce sont ceux et celles les plus à même de vous aider.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire.

Donc, le projet de restructuration du quartier Pierre Rollin, qui était discuté ici, dans le précédent mandat, a été signé avec l'ANRU en octobre 2019. Donc, la phase de décision a par conséquent déjà eu lieu et une concertation réelle sur les grands enjeux de la rénovation de ce quartier prioritaire aurait dû se tenir avant, puisque les décisions ont déjà été prises au cours de la phase de préfiguration qui a eu lieu en 2016.

Amiens Métropole, donc, dit s'appuyer, dans cette phase de préfiguration, sur le conseil citoyen. Donc, c'est pourquoi on s'interroge aujourd'hui pour savoir quels sont les éléments du projet qui viennent de cette concertation citoyenne et puis quels éléments du projet viennent des

discussions ou négociations avec Auchan, avec le groupe Auchan, pour satisfaire son maintien sur le site. Donc, le groupe a en effet tenu une place suffisamment importante dans l'élaboration du projet pour que les plans qui étaient présentés au conseil citoyen à l'époque étaient ceux signés par le bureau d'études d'Auchan. Ce dernier, donc le bureau d'études d'Auchan, est concerné de près, Auchan, en tout cas le groupe, puisqu'il prévoit donc la démolition, donc comme notre collègue nous l'a précisé, de 48 logements pour déplacer une route, donc je ne vais pas y revenir puisque ça a été précisément expliqué, pour l'extension de sa surface commerciale et surtout aussi une visibilité plus importante sur la rue Pierre Rollin. Mais donc l'impact, il va de la rue Pierre Rollin jusqu'à la plaine devant Jacques Tati puisque, Madame DELATTRE l'a rappelé, il y a effectivement l'augmentation des surfaces de parking sur la plaine devant Jacques Tati.

Donc, les questions qu'on se pose, c'est : faut-il renforcer la place de la voiture en détruisant 48 logements ? Faut-il, et c'est un peu les remontées des habitants qu'on a, l'aménagement d'une grande place centrale alors que les habitants ne veulent pas d'un grand espace vide traversé donc par cette route ? Comme c'est le cas sur la place Guynemer à Amiens Nord. Ce type de place, très difficile à faire vivre, ou devant la place de la gare qui est encore un autre exemple de ce type de grande place. Évidemment, ce ne sera pas à la même échelle, mais c'est un petit peu la même problématique qu'on sent venir. Et faut-il, après le confinement qu'on a vécu, qui a pourtant montré avec force que le modèle des grandes surfaces commerciales va à l'encontre des besoins de produire, de consommer local, étendre à nouveau un supermarché ? Ce modèle est d'ailleurs en perte de vitesse puisqu'Auchan a récemment annoncé la suppression de 1 888 postes. Et puis, les commerçants qui se trouvent derrière le centre commercial risquent de pâtir de ce projet au vu des nuisances à venir vu l'importance des aménagements en vue. On voit un petit peu la problématique aussi au Colvert. Et je ne vais pas rappeler la même problématique qu'il y avait eu à Étouvie sur la place des Provinces.

Donc, puisque la municipalité, et qu'aujourd'hui on nous réinterroge, entend rouvrir une concertation, pouvez-vous nous dire comment et avec quels moyens elle va être menée ? Et comment ça va être mené ? Ce que jadis aurait dû être fait, c'est-à-dire associer les habitants qui en grande majorité ignorent ce projet, aux prises de décisions, des réels enjeux pour le quartier Pierre Rollin ?

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Pour notre part, nous estimons que c'est un beau projet. C'est un beau projet qui est dans les cartons depuis longtemps et ce n'est pas faute de vouloir aller lentement ou vite, c'est un tellement beau projet qu'il va prendre du temps. Quand on l'explique bien aux habitants, ils le comprennent et ils n'en font grief à personne, que ça prenne du temps.

C'est un beau projet que nous soutiendrons parce que, au fil des années, il y a vraiment une paupérisation qui s'est installée et qui s'accroît d'année en année. Il y a cet enclavement aussi qui apparaît de plus en plus prégnant et qui fait que, alors qu'à l'époque quand il a été construit, ce quartier, il y avait un esprit village, un esprit communautaire. Aujourd'hui, il a été complètement perdu cet esprit village et au contraire, nous avons aujourd'hui, dans cette zone, des habitants qui ne se connaissent pas, qui vivent les uns à côté des autres et qui ont perdu cette proximité. Et le projet, qui est en cours de travail, a pour objectif de remettre justement cet aspect au cœur du quartier.

Pour parler d'Auchan, Auchan, ce n'est pas le grand diable. Ce n'est pas le méchant dans l'affaire. Vous savez que je suis très à même d'aider, de soutenir le commerce de proximité, mais Auchan dans le quartier, c'est du commerce de proximité. Il ne faut pas tout le temps stigmatiser les grandes enseignes parce qu'elles portent des grands noms. Auchan, et en l'occurrence la directrice, alors que j'avais rencontrée à plusieurs reprises, je ne sais pas si c'est encore elle pour le coup, mais je vous assure qu'elle était très impliquée dans ce projet. Et il faut évidemment compter et travailler sur Auchan.

Moi, je pense que, Monsieur PRADAT l'a dit, il y a encore beaucoup trop d'habitants de ce quartier qui, même s'ils sont concernés, n'ont pas vraiment l'information, ne savent pas. Alors, la faute à qui ? Je ne sais pas. Peut-être la faute à personne d'ailleurs. Je crois que la faute en fait, c'est que tant qu'un projet n'est pas concret, tant que les pelleteuses ne sont pas arrivées, les habitants ont du mal à se projeter et à imaginer les choses. Et je pense que dans le cas présent, puisque cette délibération, elle a pour but de parler de la concertation, il faut plus que jamais, plus que jamais se faire aider par le comité de quartier. C'est dans votre programme. La démocratie participative, eh bien là, faisons-en vraiment de la démocratie participative dans ce quartier. Les habitants ont plein d'idées et le mode de concertation doit faire en sorte qu'ils soient parties prenantes de ce projet. Et donc je vous le rappelle : nous le soutiendrons.

MME FOURE : La parole est à Martin DOMISE.

M. DOMISE : Merci, Madame le Maire.

Alors, j'ai le souvenir effectivement que dans le mandat précédent, quand on a pris nos fonctions, ce qu'on a quand même constaté, c'est que la tendance sur ce quartier Pierre Rollin n'était pas bonne. On l'a senti. Et les problèmes d'insécurité, moi, je voyais dans les permanences de proximité de plus en plus de gens qui me disaient vouloir quitter le quartier et aller habiter dans un autre quartier. On était dans une tendance qui ne semblait pas bonne.

Et je crois que ce projet vise à vraiment apporter des perspectives tout à fait favorables à ce quartier, même si bien sûr on n'a pas attendu pour agir. Il y a eu beaucoup de travaux, notamment de l'OPAC, qui ont été menés. Nous avons posé des caméras de vidéosurveillance sur la place centrale parce que nous étions convaincus que c'était le cœur du quartier, donc il fallait vraiment le rendre aux habitants du quartier. Avec le centre culturel Jacques Tati, nous avons aussi développé plusieurs programmes d'activités, dont le programme Playtime, qui là aussi a visé à occuper la place centrale et à faire en sorte qu'elle vive pour la rendre aux habitants. C'était vraiment une priorité très forte. Et donc, ce projet permet, encore une fois, de donner des perspectives porteuses au quartier.

Sur le supermarché, j'entends ce qui est dit par nos collègues de l'opposition, mais il faut aussi constater que ce supermarché dans ce quartier fonctionne, est la locomotive d'une certaine façon du centre commercial, et permet aux autres commerces de proximité de bénéficier du flux que ce supermarché génère. Il y a des commerces qui fonctionnent très bien. La pharmacie fonctionne, par exemple, très bien. Il y a des commerces qui, véritablement, sont satisfaits du fait que le supermarché à côté fonctionne. Donc, on a tout intérêt évidemment à conforter cela et je ne pense pas qu'il y ait d'intérêt à opposer le supermarché aux autres commerçants. Ce qui veut dire d'ailleurs que dans le projet, il faudra bien travailler le lien entre le supermarché et le reste des commerçants puisque je crois qu'il y avait là un point d'inquiétude.

Sur la mairie de secteur qui deviendrait un pôle administratif, moi, j'y vois plutôt un point positif qui conforte la place du service public, là aussi, dans ce quartier, et qui permettra de renforcer la

présence des pouvoirs publics et des services publics. Et donc, au contraire, ça ne veut pas dire qu'on s'en désintéresse. Ça veut dire qu'on continue d'être au cœur de ce qui se passe dans ce quartier.

Et puis sur la route qui serait créée et qui serait agressive, je pense que tout est question d'aménagement. Mais ça me semble être une solution intéressante pour rompre avec l'architecture sur dalle qui véritablement pose, là aussi, un certain nombre de problèmes dans ce quartier d'usages, et donc ça permet de casser cela, d'ouvrir les perspectives et de replacer, encore une fois, cette place au cœur du quartier.

Donc, je me permets d'intervenir là-dessus parce que c'est un projet sur lequel je m'étais beaucoup investi dans le mandat précédent.

Sur la concertation, alors bien sûr, on peut toujours penser que ce n'est pas parfait et que les gens connaissent insuffisamment ce qui va s'y passer. C'est absolument évident. Et je ne peux pas laisser dire que rien ne se serait passé ou presque, puisque moi, je me souviens de séances de travail avec le comité de quartier, avec le conseil citoyen. Et donc ça fonctionnait sans doute imparfaitement, mais ces réunions ont eu lieu et vont évidemment se poursuivre et s'intensifier eu fur et à mesure que le projet avance.

Mais voilà en tout cas, moi, le témoignage que je voulais donner pour ce projet auquel je crois, et je pense vraiment qu'il est vital pour ce quartier et c'est un beau projet véritablement.

MME FOURE : Merci, Martin.

La parole est à Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, en complément de ce que vient de dire mon collègue Martin et en réponse aussi à ce que vous avez dit, Madame DELATTRE, c'est certain que la rénovation de ce quartier constitue une belle opportunité de faire justement de ce quartier un quartier où le relationnel prendra également toute sa dimension, puisque comme ça vient d'être exposé à la fois par Annie VERRIER et mon collègue, il y aura un embellissement, il y aura une ouverture et il y aura une rénovation.

Alors, bien entendu, la rénovation passera également par celle de la mairie de secteur et donc on pourra en profiter, et on en discutera évidemment avec les habitants, pour améliorer les conditions d'accueil. Ça va nous permettre justement d'aller vers les nouvelles modalités d'accueil vers lesquelles on veut tendre, c'est-à-dire plus adaptées aux besoins aujourd'hui de nos publics et également qui leur permettent de prendre en compte les récentes évolutions, telles que les évolutions liées au numérique. Et donc de pouvoir accompagner également les personnes par rapport à ces apprentissages sur les démarches en ligne.

Ça permettra également d'améliorer les conditions d'accueil de l'espace France Services par rapport à la localisation où il est aujourd'hui, puisque vous savez qu'il est en rez-de-jardin de la mairie de secteur, et donc de pouvoir, là aussi, faire la complémentarité avec l'accueil de la mairie où sont les conseillers sociaux.

Pour répondre à cela, bien entendu, les concertations auront lieu et puis bien évidemment avec les partenaires qui sont parties prenantes de ces dispositifs.

Et juste pour apporter aussi quelques éclairages sur ce secteur et montrer ô combien justement il est important qu'on soit à l'écoute des habitants, on peut noter que sur le secteur, il y a 19 % de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté et qui a donc besoin d'être accompagnée. On a 23 % des allocataires de la CAF qui vivent avec 100 % uniquement en revenu lié aux allocations. Et puis, on a 22 % des jeunes de 15 à 24 ans qui sont sans emploi et sans formation. Donc autant dire que ça mérite justement toute l'attention qu'on pourra y porter.

Et puis sur le numérique, c'est la même chose. On a quand même un bon nombre de personnes qui sont en difficulté et qui pourront donc être accompagnées dans l'ensemble de leurs démarches.

Voilà, Madame le Maire, les compléments qu'on pouvait apporter sur les points qui ont été soulevés.

MME FOURE : Merci, Mathilde. La parole est à Valérie DEVAUX.

MME DEVAUX : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je tenais à préciser également, suite à l'intervention de Martin DOMISE, qu'il y avait eu 12 consultations du 22 mai 2017 au 14 novembre 2019, donc c'est un certain nombre de consultations. Et que cet après-midi, je rencontrais une des commerçantes du centre commercial et elle me disait ô combien elle était impatiente qu'on commence à faire quelque chose, que son commerce était en grande difficulté, qu'il y avait vraiment un besoin d'ouverture du quartier sur l'extérieur, et qu'elle était ravie du lancement de l'inauguration de la crèche Germaine Dulac qui ramenait des gens de l'extérieur sur le quartier.

MME FOURE : Merci, Valérie. Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Donc en effet, mes collègues ont déjà largement répondu aux propos qui ont été évoqués et je conforte ce qui a été dit sur l'intérêt des commerces de proximité parce qu'évidemment la dimension des hypermarchés est remise en question, mais nos concitoyens souhaitent avoir du commerce de proximité. Auchan est un commerce de proximité, comme la pharmacie, comme la boulangerie, et c'est bien important. Et bien sûr, les commerçants vont être particulièrement concertés dans cette concertation.

Renaud DESCHAMPS a évoqué le fait de nous faire aider par le comité de quartier. Ce comité de quartier, bien sûr, il a déjà été concerté dans le cadre, comme l'a dit Valérie, de la concertation préalable. Il a été concerté à plusieurs reprises. Il y a eu deux réunions avec le comité de quartier. Il y en a eu 6 avec le conseil citoyen. Et donc, vous voyez que la concertation préalable, qui a permis d'ailleurs de dégager des objectifs, a bien eu lieu. Tout ça en deux ans de temps. En tout, il y a eu 13 réunions.

Il y a besoin d'expression et à nouveau je rejoins cette proposition d'une démarche participative, je répète, qui d'ailleurs est dans notre programme, qui est un point très important. Nous souhaitons que les habitants s'expriment, les associations. Et vous avez évoqué l'association Yves Lefebvre, bien sûr, qui est une très belle association, mais elle aura l'occasion de s'exprimer, de participer à la concertation. Et donc, tout ce travail par des réunions, par des articles, dont d'ailleurs la loi nous oblige à utiliser au vu de l'importance du projet, par un dossier en mairie, par un dossier Internet, la concertation sera la plus large possible parce qu'en effet il faut que ce projet soit le projet de tous les habitants.

MME FOURE : Merci.

Quelques mots à mon tour pour vous dire que c'est Madame DELATTRE, je crois, qui avait regretté la destruction de logements locatifs sociaux, même si c'est en nombre très limité dans ce quartier, et certains, vous avez parlé aussi de ceux qui ont été détruits dans d'autres quartiers de la ville.

Je tiens à vous préciser que là c'est vraiment une volonté de l'ANRU (l'Agence nationale de rénovation urbaine) de faire en sorte de créer de la mixité dans tous les quartiers qui sont classés en politique de la ville et donc de démolir au besoin des logements sociaux pour en reconstruire au moins autant, et c'est bien ce qui est fait, mais pas au même endroit. Donc, l'objectif est effectivement de faire venir, par exemple, de l'accession sociale à la propriété, voire des logements en pleine propriété à la place de logements locatifs sociaux. Parce qu'on constate bien que dans certains quartiers, il y a une surreprésentation des logements locatifs aidés par rapport à l'ensemble du patrimoine de la ville. Donc, c'est ça l'objectif, de faire en sorte qu'il y ait partout et dans tous les quartiers et du logement pleine propriété et du logement en accession sociale à la propriété et du logement locatif privé et du logement locatif public aidé. Donc, c'est vraiment ça l'objectif, et de ce point de vue-là, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que ça va dans le bon sens. Il faut juste qu'on se mette d'accord sur le curseur.

Je voulais préciser aussi qu'à Amiens nous avons près de 35 % de logements sociaux et c'est bien normal étant donné la sociologie de nos habitants, puisque comme vous le savez, il y a 80 % des habitants de la ville qui sont éligibles aux logements sociaux. Mais nous avons donc 35 % de logements sociaux à Amiens, bien au-delà de l'exigence qui est portée par la loi, je le rappelle juste au passage.

Je voulais vous dire aussi que ce matin même, j'ai eu au téléphone la coiffeuse du quartier Pierre Rollin, puisque j'étais interrogée par France Bleue Picardie, et la coiffeuse m'a appelée justement sur ce sujet. Je lui ai dit que le sujet était abordé ce soir mais pour prévoir juste la concertation de la partie concrétisation du projet.

Il y a eu une concertation préalable, comme les uns, les autres l'ont dit. Au cours de cette concertation préalable, beaucoup de choses ont été dites par les uns, par les autres. Ensuite, nous avons présenté un projet à l'ANRU, qui l'a validé. Et maintenant, nous passons à l'étape suivante, et ce soir c'est l'objet de relancer une concertation sur le fond du dossier. Et puis, nous reviendrons, bien entendu, en séance, ici, pour valider, à l'issue de cette concertation, le résultat et pour acter ce qui va se faire concrètement. Donc, nous prenons notre temps et c'est bien normal parce que c'est un projet suffisamment important pour cela.

Je rappelle quand même que quand on n'habite pas le quartier, je mets au défi quiconque de trouver où se situe, par exemple, la salle de théâtre du centre culturel Jacques Tati. Quand on ne connaît pas le quartier, c'est vraiment très compliqué. Voilà.

Donc l'objectif, c'est aussi de faire en sorte qu'on s'y retrouve dans ce quartier, qu'on soit dans un quartier comme les autres. Et quand certains ont parlé de voie, de route créée, ce n'est pas une route qui est créée, enfin c'est une voie, je ne peux pas dire le contraire, bien sûr. Mais c'est une voie de quartier, une voie étroite au bord de laquelle on pourra se stationner et au bord de laquelle on trouvera donc implantés les équipements dont a besoin un quartier et singulièrement la mairie de quartier bien entendu. C'est vraiment ça l'objectif, de faire en sorte qu'on se trouve dans un quartier comme les autres et pas dans un quartier dans lequel on fonctionne sur une

dalle et dans lequel on tourne le dos au reste du monde et dans lequel, du coup, les années passant, on ne vit pas nécessairement bien.

Je voulais enfin conclure en vous disant que j'ai eu, il y a quelques jours, un message, une lettre de Monsieur LONCKE, le président du comité de quartier, qui par ailleurs fait partie du conseil citoyen, et qui me faisait un certain nombre de remarques sur le projet. Preuve, s'il en était besoin, qu'il le connaissait bien ce projet, lui et toute l'équipe autour de lui. Et les remarques qu'il faisait étaient des remarques que j'ai trouvées fort pertinentes au demeurant et qui vont trouver tout leur sens dans le cadre de la concertation qui va continuer à se décliner.

Mais quoi qu'il en soit, moi, je sens au contraire, comme le disait notamment Valérie DEVAUX tout à l'heure, une attente de la part des habitants, et encore une fois, la coiffeuse, ce matin, ce qu'elle me disait, c'est : « Mais où on en est parce qu'on n'entend plus parler de rien ? ». Mais quand on dit : « On n'entend plus parler de rien », ça veut bien dire qu'on a entendu parler avant et qu'on a participé, qu'on a hâte que ça se concrétise, même s'il y a encore des interrogations, et c'est bien normal, parce que toute modification d'un quartier crée des questions légitimes, voire éventuellement des interrogations, des inquiétudes, pourquoi pas, et il nous appartiendra de lever toutes ces inquiétudes et de faire en sorte que le projet soit vraiment le projet, comme on dit maintenant, coconstruit avec l'ensemble des habitants. Je pense que c'est ça notre objectif commun.

Donc, je vous propose maintenant qu'on passe au vote sur cette délibération, étant entendu que nous reviendrons sur le sujet après que la concertation, à laquelle nous nous engageons maintenant, soit accomplie.

Qui est contre ?

Pardon, Monsieur PRADAT, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. PRADAT : Oui. C'est juste pour expliquer pourquoi nous voterons contre. C'est parce qu'en fait, on va voter, enfin, excusez ma jeunesse en responsabilité électorale, mais sur les modalités d'organisation de la concertation, et je ne vois toujours pas où sont les modalités d'organisation de la concertation.

MME FOURE : Madame VERRIER, un mot.

MME VERRIER : Oui. Elles sont dans le point 3 de la délibération. Vous pouvez les avoir donc sur votre... Si vous regardez le document, vous allez les trouver. Je les ai évoquées rapidement en parlant des réunions publiques, en parlant également de la presse, en parlant du registre. Je pense que vous devez pouvoir les trouver.

MME FOURE : Vous n'arrivez pas à ouvrir la délibération ? Ah ! il y a un bug informatique. Ça arrive. Est-ce que quelqu'un arrive à... Ça a été vu en commission, me dit-on. Est-ce que...

MME VERRIER : Je l'ai évoqué en effet en commission et donc je rappelle synthétiquement : des réunions de concertation d'une part, une publication dans le journal municipal, un registre en mairie, la possibilité également de communiquer par Internet, la presse locale. Voilà, je crois que j'ai à peu près tout dit. Un article spécifique. Et puis après, bien sûr, le conseil municipal.

MME FOURE : Alors, est-ce que ces éléments d'information vous font passer d'un vote contre à une abstention, Monsieur PRADAT ? Je ne suis pas là en train de jouer...

MME THEROUIN : En commission, nous avons proposé la consultation du comité de quartier, du conseil d'habitants du quartier et aussi de ne pas oublier les commerçants, l'ensemble des commerçants. Donc, si...

MME FOURE : Je vous rappelle...

MME THEROUIN : On avait proposé que ça soit amendé.

MME FOURE : Je vous rappelle, Madame THÉROUIN, que ce qui est indiqué dans la délibération, c'est le minimum auquel nous nous obligeons. Ça n'interdit pas du tout de faire au-delà. Et il va de soi, moi, je le dis publiquement dans ce conseil municipal et je m'y engage, il va de soi que les commerçants doivent être consultés et que le comité de quartier, je vous en parlais il y a une seconde, doit être associé bien entendu.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAIS, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BARA s'abstiennent.

MME FOURE : Merci beaucoup. Et on y reviendra évidemment. Le dossier le mérite bien parce que là, dans ce quartier, c'est la première fois qu'on a un dossier d'une telle nature. Dois-je vous rappeler que c'est, je parle sous le contrôle du directeur général des services, quelque 40 millions € qui sont en jeu ? 38. Ça, ça s'appelle chipoter. Mais non, ça s'appelle être précis, pardon.

11 - BIEN SANS MAITRE. IMMEUBLE SIS 146, RUE DE COTTENCHY. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL.

MME VERRIER : C'est un immeuble qui se situe au 146, rue de Cottenchy, donc qui a eu pour dernière propriétaire connue Madame OBRY, qui est décédée en 1958. Et depuis cette date, diverses réquisitions municipales et préfectorales ont été opérées sans qu'aucun ayant-droit n'ait revendiqué la propriété. Ainsi, aucun propriétaire éventuel n'ayant été identifié suite à une enquête, je vous propose de constater l'incorporation de cet immeuble, cadastré section DX n°56, dans le domaine privé de la ville d'Amiens.

MME FOURE : C'est assez original, mais puisque ça fait un certain temps que ce bien ne fait l'objet d'aucune manifestation d'un quelconque propriétaire, nous pouvons en effet procéder de cette façon-là. C'est assez original, mais c'est assez rare aussi. Et ça me permet de vous dire que parfois on nous demande d'intervenir face à des immeubles qui sont l'objet d'occupations diverses et variées. Pour autant, nous, nous ne pouvons pas intervenir tant qu'il y a un propriétaire qui est connu.

Madame DESBUREAUX m'a demandé la parole.

MME DESBUREAUX : Oui, merci.

Nous ne pouvons qu'approuver cette décision, mais en même temps, on se demande si d'autres biens de ce type existent et si la mairie fait les démarches nécessaires pour les incorporer au

domaine communal. Si on a une idée à peu près de tout ça. Parce que la ville d'Amiens affiche un taux de vacance qui est assez élevé et c'est bien pour être converti en logements sociaux, par exemple, afin de profiter à la population.

MME FOURE : Alors, j'imagine que le travail de repérage est fait, mais Madame VERRIER a peut-être des éléments d'information plus précis.

MME VERRIER : À aujourd'hui, à la connaissance que j'en ai, il est le seul sur Amiens dans cette configuration-là.

MME FOURE : Parce qu'il est vrai qu'il arrive assez fréquemment malheureusement qu'on ait des biens qui soient inoccupés mais qui soient dans une indivision successorale, par exemple, et qu'on n'ait pas la possibilité de les traiter comme on a pu le faire sur celui-ci.

Est-ce qu'on peut voter sur cette délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - AMSOM HABITAT. IMMEUBLES SIS 450 ET 452 RUE SAINT-MAURICE. CESSION.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver la cession, au profit de l'AMSOM Habitat et moyennant le prix de 104 300 €, conformément à l'estimation domaniale, des immeubles sis 450, rue Saint-Maurice, libre de toute occupation, et 452, rue Saint-Maurice, actuellement occupé par un locataire. Ces immeubles sont situés sur les parcelles cadastrées section BR n°s 321 et 322.

MME FOURE : Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - TERRAIN SIS 155, RUE JEAN MOULIN. CESSION.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver la cession, au profit de Monsieur et Madame NYGA, de la parcelle cadastrée section HT n°587 pour une superficie de 517 m², située 155, rue Jean Moulin. Ce terrain n'a plus d'intérêt à demeurer dans le patrimoine de la ville d'Amiens et permettra aux acquéreurs d'étendre leur habitation. Cette cession interviendrait moyennant le prix principal de 82 700 €, conformément à l'estimation domaniale.

MME FOURE : Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - CHAUFFERIE AMIENS OUEST. ÉLARGISSEMENT CHEMIN DE VAUVOIX ET DE LONGPRE. ACQUISITION D'EMPRISE. INDEMNISATION DE L'EXPLOITANT.

MME VERRIER : Je vous propose d'acquérir une emprise située Chemin de Vauvoix, de 310 m² environ, dans la parcelle cadastrée section ZO n°20, appartenant à Madame Martine DEKEMP.

Cette acquisition permettrait d'élargir l'actuel chemin de Vauvoix et de Longpré et de donner accès à la chaufferie d'Amiens Ouest.

Le prix accepté par la propriétaire étant de 3 € le m², je vous propose d'approuver le versement d'un montant d'environ 930 €.

Il convient également de verser une indemnité de 730 € au profit de Monsieur Pierre PECOURT qui loue cette parcelle à des fins de récolte.

MME FOURE : C'est effectivement une grosse opération. Oui, Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Alors, quand nous avons étudié ce dossier en commission, contrairement à d'habitude, il n'y avait pas de plan qui était projeté et il était un petit peu difficile de comprendre l'objet de cette délibération.

Alors, nous nous sommes rendus sur place, les élus d'Amiens au Cœur, et on en a profité pour faire un petit peu de porte-à-porte pour sonder un petit peu les habitants du chemin de Vauvoix. Et on s'est rendu compte de quelque chose qui ne va pas vous étonner : c'est qu'ils en ont encore assez des dépôts sauvages et surtout ce n'est pas ce qui vient en premier dans leur déclaration. Ce qui vient en premier, c'est qu'ils n'en peuvent plus de la cadence et du nombre de voitures qui passent pour aller à la déchetterie et notamment des grands gabarits.

Alors, on est allés plus loin, on a marché. On est allés à l'entrée de la déchetterie et on a constaté qu'il y a à peine 10 mètres à pied pour arriver sur le nouveau chemin qui a été construit à travers les champs, qui sert à alimenter la chaufferie biomasse.

Alors, pourquoi ne pas faire une bonne fois pour toutes un accès à la déchetterie par ce chemin, c'est-à-dire par le chemin de Longpré, en venant de la rue Franklin Roosevelt, qui permettrait de dégager une bonne fois pour toutes les allées et venues des Amiénois qui se rendent à la déchetterie et de redonner une bonne fois pour toutes du calme, de la sérénité et de la tranquillité aux habitants du chemin de Vauvoix ?

MME FOURE : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous souhaitons profiter du sujet pour vous demander où en est la connexion de tous les réseaux entre eux (Sud, Sud-Est, Nord) et si vous connaissez la date de raccordement à la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. En effet, cela permettra une TVA réduite et donc de meilleurs tarifs pour les usagers. Il ne nous semble pas avoir vu de communication à ce sujet et on voit encore quelques tranchées sur Amiens.

MME FOURE : Je propose que l'on réponde aux deux questions qui ont été posées, même si elles ont un très lointain rapport avec la délibération, mais j'entends bien que vous en profitez pour avoir des informations sur les sujets. Donc, Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui. Merci, Madame le Maire.

Simplement pour préciser, et je pense que je pourrais parler également au nom de Nedjma BEN MOKHTAR puisque nous avons fait une réunion publique sur place dans le précédent mandat, du temps où Nedjma était adjointe déléguée au secteur Ouest et moi-même adjoint délégué au secteur Nord. Nous avons pu faire la visite de la totalité du chemin de Vauvoix tout à la fois avec le comité de quartier, avec également tout ce qu'il y a comme différentes activités sur ce chemin de Vauvoix parce qu'effectivement il y a pas mal d'activités qui s'y passent. Et donc avec les services de lister la totalité des points noirs concernant la voirie, concernant les aménagements, concernant l'accessibilité à la déchetterie avec un plan d'aménagement qui

amène d'ailleurs à cette délibération puisque c'est avec les habitants sur place que nous avons vu, je parle sous le contrôle de Nedjma, qu'il était nécessaire d'élargir tout d'abord la voirie pour faire ensuite tous les aménagements de voirie afin de sécuriser celle-ci, de contrôler la vitesse ainsi que le flux de véhicules.

Donc, je ne rentrerai pas dans le détail de la totalité des choses qui vont se faire au fur et à mesure, c'est un dossier de voirie qui est long pour effectivement garantir tout à la fois une bonne circulation des véhicules, la sécurité de ceux-ci, la vitesse de ces derniers et le stationnement, puisqu'on a un stade aussi à proximité. Donc voilà. Que l'on pourra communiquer d'ailleurs sur les différents projets.

Mais évidemment, ça ne nous a pas échappé et je dirai que l'acquisition de cette emprise est effectivement la première étape de la réfection complète des accès de la voirie sur cette partie de voirie.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Madame le Maire.

La remarque, la question qui est posée à propos de la connexion des réseaux de chaleur anciens et des énergies renouvelables et de récupération prouve que nous sommes des faiseurs, pas des diseurs, et que peut-être on pourrait, tout en étant des faiseurs, être un peu plus diseurs.

Pourquoi je dis ça ? Tout simplement parce que depuis le 1^{er} novembre...

MME FOURE : Et c'est un Picard d'adoption qui le dit.

M. MERCUZOT : Absolument !

Depuis le 1^{er} novembre, le réseau fonctionne avec 70 % d'énergies renouvelables et de récupération. Depuis le 1^{er} novembre. Ça veut dire que depuis le 1^{er} novembre 2019 bien entendu, donc pratiquement depuis un an maintenant, les abonnés bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5.

Et j'ajouterai de surcroît que s'il existe effectivement encore des travaux, c'est tout simplement parce qu'il y a des demandes de connexion, et quand on veut se connecter, un immeuble en réseau de chaleur, il faut bien, à un moment donné, faire les travaux. Pour autant, les travaux les plus importants sont quasiment terminés, en tout cas la structure, la colonne vertébrale est terminée, les deux réseaux, le Nord et le Sud, sont donc interconnectés. Et notamment s'il reste encore quelques trous, ce n'est pas très élégant de le dire comme ça, mais c'est parce que quand on fait un réseau nouveau, ne me demandez pas pourquoi, mais il faut à la fois nettoyer le réseau et le purger, et ça nécessite de maintenir quelques accès au réseau un peu après les travaux. Voilà.

Mais on est bien depuis le 1^{er} novembre dernier sur un réseau, un réseau unique et un réseau qui fonctionne avec plus de 70 %, à ce stade, d'énergies renouvelables et de récupération et donc d'une TVA à 5,5.

MME FOURE : Merci de ces précisions.

Les travaux ont été faits encore cet été, par exemple, boulevard de Belfort pour permettre le raccordement entre différents morceaux de ce réseau. Et j'ajoute que l'inauguration n'a pas pu être faite à ce jour pour les raisons sanitaires que vous avez bien comprises, depuis la mise en service du réseau. Mais l'inauguration de ce réseau de chaleur et de la chaufferie biomasse dont nous parlions il y a quelques instants va avoir lieu dans quelques semaines. C'est fixé ? C'est en voie d'être fixé en tout cas. Voilà. Donc vous serez invités bien entendu, comme ça, vous pourrez voir par vous-mêmes.

Un élément que je voulais indiquer, c'est que donc si la chaufferie biomasse est alimentée tant pendant les travaux d'ailleurs que depuis par des camions qui passent par la voie venant de la rue Franklin Roosevelt, en revanche, je le dis tout net, il n'est pas imaginable que la déchetterie soit accessible uniquement par cette voie, ne serait-ce que parce qu'autrement, pour la plupart des habitants concernés, habitants d'Amiens ville, ça leur ferait faire un détour assez considérable et que l'objectif d'une déchetterie, c'est quand même d'être accessible pour que justement les Amiénois aillent porter leurs déchets dans la déchetterie et ne laissent pas les déchets n'importe où, devant chez eux ou ailleurs, quitte à en faire des dépôts d'ordures sauvages. C'est quand même ça l'objectif.

J'ajoute encore que chemin de Vauvoix, il y a plusieurs implantations qui existent depuis fort longtemps et qui génèrent des allées et venues de voitures par moments, c'est vrai. Je pense en particulier au tennis club qui a de nombreux licenciés. Il y a maintenant un paddle qui existe à l'intérieur et donc qui fonctionne très, très bien avec... Je n'ai pas en tête le nombre de licenciés, peut-être Guillaume DUFLOT le sait-il.

M. DUFLOT : Aujourd'hui, plus de 400, Madame le Maire.

MME FOURE : Voilà. Mais il y a également un club de foot également extrêmement fréquenté, le club des Portugais, l'un des plus gros clubs de foot d'Amiens, 450 licenciés me dit Alain GEST.

Donc, on ne va pas non plus demander aux personnes qui viennent au tennis d'aller faire le tour par-là. De toute façon, ça ne changerait rien pour les habitants puisque... voilà. Donc, ne serait-ce que pour aller au tennis, ne serait-ce que pour aller au foot, les habitants sont obligés de passer, enfin les Amiénois sont obligés de passer par le chemin de Vauvoix. Et pour ma part, je ne suis pas du tout convaincue que ce soit ceux qui vont à la déchetterie qui génèrent des flux de circulation massifs dans ce chemin. Quoi qu'il en soit, avec l'élargissement, je pense que les choses seront largement modérées.

La parole est à Monsieur DESCHAMPS, s'il veut rajouter un mot.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci de me redonner la parole, parce que vous n'y êtes pas obligée, je vous en remercie.

Je ne demande pas de neutraliser le chemin de Vauvoix pour que plus personne ne puisse y accéder. Évidemment les joueurs de foot peuvent continuer d'y accéder, les joueurs de tennis aussi. On a fait le test. On est montés dans notre voiture et on a fait le tour pour voir combien de temps on a mis. On a mis 4 minutes en voiture. Quand on fait des travaux, qu'on doit aller à la déchetterie, je vous signale que tout le monde ne fait pas des travaux chemin de Vauvoix. Il y a des personnes qui viennent d'Amiens Nord, qui viennent de la rocade, qui viennent d'autres endroits...

MME FOURE : Je pense le savoir parce que c'est la déchetterie de mon quartier.

M. DESCHAMPS : Oui. Mais... donc, pour certaines... donc, vous n'êtes pas sans savoir que pour certaines personnes, ça va être plus court qu'avant de passer par-là plutôt que de passer par Vauvoix...

MME FOURE : Mais...

M. DESCHAMPS : Quand on habite Saint-Ladre...

MME FOURE : On ne va pas...

M. DESCHAMPS : Ce sera beaucoup plus facile...

MME FOURE : On ne va pas épiloguer sur le sujet parce qu'évidemment on peut passer par ce côté-là, mais on n'est pas obligé de passer par ce côté-là. Voilà. C'était simplement ce que je disais. Je n'imagine pas que l'on ne puisse accéder à la déchetterie qu'exclusivement par la rue Franklin Roosevelt mais qu'on puisse y accéder aussi...

M. DESCHAMPS : On ne peut pas aujourd'hui.

MME FOURE : Par le chemin de Vauvoix. Voilà. Mais bon quoi qu'il en soit...

M. DESCHAMPS : On ne peut pas aujourd'hui.

MME FOURE : Écoutez, vous verrez ça avec les élus de secteur pour... mais je pense que ce n'est pas la solution de toute façon pour les habitants.

On revient à nos moutons, si vous voulez bien, puisqu'en fait l'objectif, c'était d'élargir le chemin de Vauvoix pour permettre donc un accès, sachant que les camions qui ont besoin d'aller sur le site, eux, passent par la rue Franklin Roosevelt bien entendu.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - CITADELLE. TRANSFERT DE TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE D'AMIENS AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.

MME VERRIER : Dans le cadre de la Citadelle, il y avait le cadre d'un projet de réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle avec une convention de la ville d'Amiens signée en octobre 2008 permettant la mise à disposition à l'État, alors maître d'ouvrage du chantier, des parcelles de la Citadelle propriétés de la ville d'Amiens dites "intra-muros".

Plus tard, Amiens Métropole s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du chantier contre la remise gratuite à l'État des bâtiments et de leurs terrains. Divers transferts ont été opérés depuis par des délibérations, notamment pour le foncier en 2015 et les bâtiments en 2017.

Néanmoins, il a été révélé que les terrains d'assiette des divisions en volumes devaient être élargis en 2 points pour inclure l'escalier et la rampe d'accès situés au sud du bloc "Amphithéâtres" et une portion du terrain à l'Est entre le casernement et le bâtiment F, représentant globalement une superficie de 91m².

Je vous propose donc de céder à Amiens Métropole à titre gratuit les emprises foncières concernées.

MME FOURE : Il faut passer une délibération pour 91 m², alors allons-y. Oui ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci.

À propos des terrains, qu'en est-il de la phase 2 des travaux prévus à la Citadelle ? En effet, les plans de Renzo PIANO prévoyaient un restaurant universitaire et étant donné la période difficile que les jeunes traversent, il nous paraît urgent de proposer une alternative alimentaire à prix raisonnable aux étudiants et étudiantes plutôt que de la restauration trop chère pour leur bourse ou des files d'attente interminables dans les restaurants universitaires du quartier Saint-Leu. De plus, en ces temps de distanciation physique, il serait bon de voir apparaître de nouveaux locaux également prévus dans la phase 2 du projet Piano.

MME FOURE : Un mot simplement pour vous dire que la phase 2 a existé en termes d'idée et ça fait plus de 12 ans maintenant qu'on ne parle plus du tout de cette phase 2. Donc voilà, je n'en dirai pas plus.

À l'avenir, j'aimerais bien... Alors, je sais bien qu'on est un conseil municipal de rentrée, donc vous posez des questions à l'occasion de différents dossiers. À l'avenir, j'aimerais bien qu'on reste sur le contenu des délibérations à proprement parler et qu'on n'y déroge qu'à titre exceptionnel, si vous voulez bien.

On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT DE VOIES COMMUNALES.

MME VERRIER : Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, le quartier d'Étouvie a fait l'objet d'un plan stratégique articulé autour de plusieurs enjeux.

Un projet d'installation d'une médiathèque a été défini à proximité des Coursives. Située à l'interface entre les avenues de la commune de Paris et de Bourgogne, l'implantation de ce projet de médiathèque contribuera à l'intensification de l'axe Ouest-Est du quartier. De plus, ce projet assurera un rôle majeur dans le renouvellement de l'image du quartier et permettra de participer à l'animation de l'espace urbain.

Pour permettre la réalisation de la médiathèque, il convient de redéfinir les limites foncières de voirie de l'avenue de Bourgogne en procédant à la modification partielle du plan d'alignement approuvé de cette voie avant la cession foncière à Amiens Métropole.

Enfin, une partie du plan d'alignement de la rue de l'Abreuvoir ne correspond plus à l'usage et nécessite une correction d'alignement pour ainsi permettre de céder au riverain, qui a sollicité la ville d'Amiens, un délaissé de voirie dont la surface est estimée à environ 37m².

Je vous propose donc de modifier partiellement les plans d'alignement en approuvant, au droit de la parcelle MN n°264, la modification partielle (rive Nord) du plan d'alignement de l'avenue de

Bourgogne, ainsi que la modification partielle (toujours rive Nord) du plan d'alignement de la rue de l'Abreuvoir, au droit de la parcelle KP n°478, créant ainsi un déclassé de voirie.

MME FOURE : Un délaissé de voirie.

MME VERRIER : C'est ce qu'on appelle un lapsus.

MME FOURE : Pas de problème.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - VOTE DU BUDGET. PROPOSITION DU PASSAGE A UN VOTE PAR NATURE.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, vous ne le saviez pas, mais nous votions, nous votons encore à ce stade, le budget par fonction. Il est proposé de le voter par nature. C'est un choix qui est en effet ouvert au titre de l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui nous permet, parce que nous avons plus de 10 000 habitants, de choisir entre ces deux modalités de vote du budget.

Il est donc proposé, à compter de l'exercice 2021, que ce vote soit effectué par nature, avec une présentation croisée par fonction.

J'ai eu l'occasion en commission des finances d'expliquer en substance ce que recouvraient ces deux notions. Je propose de ne pas y revenir à ce stade.

Mais il apparaît qu'une analyse des coûts et des avantages de ces deux modalités de vote a été menée et qu'elle a démontré qu'un vote par nature apporterait notamment une plus grande souplesse et une plus grande fongibilité dans l'exécution budgétaire. De surcroît, cela optimiserait le fonctionnement de plusieurs applications et outils budgétaires.

Évidemment, le vote par nature n'exempte pas la collectivité de l'obligation de proposer une présentation croisée par fonction, ce qui veut dire qu'on ne perdrait rien des données actuelles et on pourrait toujours comparer les budgets entre eux.

Et j'ajoute, c'est un peu technique, que ce passage devrait nous permettre, à terme, d'adopter un budget, cette fois, sous une présentation vraiment politique sous la forme... en adoptant une nomenclature stratégique de programmation.

MME FOURE : Merci de ces explications pédagogiques.

Pas d'observation(s) ? Si. Allez-y, Monsieur.

M. DECAVE : Oui, simplement pour stipuler, effectivement on a eu les échanges en commission. On émet une crainte tout de même sur le changement. Effectivement le fonctionnement, le vote par fonction nous paraît quand même être clarificateur des choix politiques qui sont faits par la collectivité. On relève dans ce domaine une nécessité que les choix qui sont faits soient expliqués. Étant moi-même novice en budget des collectivités, c'est quand même quelque chose d'assez ardu et le vote par nature nous semble un peu obscurcir les choses.

Alors, j'entends bien la présentation croisée qui va se rendre disponible pour l'ensemble des citoyens, des citoyennes amiénois. J'aurais besoin d'une clarification sur la question de la nomenclature stratégique de programmation. Je ne comprends pas bien cet élément. Et puis, le délai du coup qui est posé pour revenir à quelque chose qui politiquement serait plus lisible et plus clair, puisque ça nous semble quand même être un argument... enfin voilà, quelque chose de central de rendre cet exercice budgétaire le plus lisible possible, à l'échelle la plus large possible, et que c'est pour ça que nous nous abstenons sur cette proposition, puisqu'il y a aussi eu des arguments qui nous ont un petit peu laissés perplexes sur le fait qu'on faisait ce choix politique pour s'adapter aux outils. Il nous apparaît que souvent les outils doivent s'adapter aux choix politiques.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Concernant la dernière remarque, je veux bien, mais la réalité est que la très, très grande majorité des collectivités telles que la nôtre, de plus de 100 000 habitants, adoptent leur budget par nature et que du même coup, aucune société ne développe de logiciel qui nous permettrait de travailler avec notre budget par fonction. Donc ça, c'est un... Enfin, c'est la réalité des choses.

Sur la question de la nomenclature stratégique de programmation, je ne voulais pas rendre le sujet plus technique et plus ardu. Donc, je propose qu'on ne rentre pas maintenant dans ce que c'est, cette nomenclature stratégique de programmation. Je propose d'ailleurs qu'on puisse avoir une explication en commission des finances. Ça me paraîtrait plus approprié.

Simplement le délai, le délai, il est parce que ça représente un travail technique assez considérable pour les services. Le délai, il est d'obtenir cela et d'avoir ce vote-là avant la fin de cette mandature, mais ça, ce ne sera pas en 2021, ça ne sera pas en 2022 et probablement à partir de 2024, sans doute. Mais voilà, je m'en voudrais de donner une date qu'on pourrait me reprocher après si jamais elle n'était pas respectée.

Voilà pour les éléments.

Et encore une fois, la comparabilité des budgets, pour nous qui sommes élus et pour le public d'ailleurs, ne sera absolument pas compromise par ce changement puisqu'on aura toujours cette présentation croisée des données. Donc, on ne perdra rien et voilà, je ne sais pas si ça peut apporter une garantie quelconque, mais je prends devant vous l'engagement que toutes les explications pourront être données notamment en commission des finances et d'autant plus que vous présidez désormais la commission des finances et que vous êtes en situation d'obtenir tous les renseignements que vous pourriez souhaiter obtenir.

MME FOURE : Merci à Benoît MERCUZOT.

Pour mémoire, je signalerai que, sauf ceux qui sont vraiment très, très impliqués dans les finances liées d'une collectivité, mais autrement, même quand on est habitué à travailler en collectivité, c'est difficile déjà de comprendre comment se repérer dans le vote par fonction. Et c'est si vrai que depuis plusieurs années, c'est ce que j'ai dit en réunion avec les présidents de groupe, le directeur général des services présente, à côté de la présentation officielle, une présentation beaucoup plus didactique pour que tout le monde puisse s'approprier les données, les comparer et donc vraiment prendre conscience des enjeux et des grandes orientations. Néanmoins, bien sûr, d'autres explications seront données en commission des finances dans les mois à venir.

On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. BARA et M. VOULMINOT s'abstiennent.

18 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES. DEGREVEMENT COMPLEMENTAIRE DE 50% DE 5 ANS EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS.

M. MERCUZOT : Le Code Général des Impôts nous donne en effet la possibilité d'accorder un dégrèvement de cette taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs pendant au maximum les 5 années qui suivent celle de leur installation. Le dégrèvement est fondé sur le bénéfice de la dotation d'installation, de prêts à moyen terme spéciaux ou la souscription d'un contrat territorial d'exploitation.

Finalement, on s'habitue au masque parce qu'on ne s'aperçoit même pas qu'on parle avec.

Il est de droit à hauteur de 50 % pour une période maximale de 5 ans et les collectivités locales peuvent par délibération, ce qui est proposé ici, décider d'accorder un dégrèvement complémentaire de 50 % et donc de porter ce dégrèvement à 100 % sur cette période de 5 ans.

Il est donc proposé d'approuver cette délibération accordant ce dégrèvement complémentaire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - USINE SAINT MICHEL. TRANSFERT DE PROPRIETE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU PLAN D'EAU DE LA SOMME CANALISEE. CONVENTION.

M. BIENAIME : La Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement poursuit son programme de continuité écologique du fleuve Somme en déléguant donc la maîtrise d'ouvrage des travaux en lien avec le barrage de l'usine Saint-Michel à l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Aux termes de délibérations du 8 décembre 2016 et du 15 novembre 2018, le conseil municipal avait approuvé le transfert de propriété du plan d'eau associé à l'usine Saint-Michel ainsi que 7 ouvrages.

Les travaux sont maintenant terminés, donc nous proposons de délibérer sur la convention de transfert des ouvrages approuvée et aussi d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : C'est une très bonne chose parce que l'usine Saint-Michel, ça fait longtemps qu'on a envie de lui donner une nouvelle orientation, lui redonner vie. Donc, la propriété va faire en sorte que la ville va pouvoir lancer un appel à projets et nous nous en réjouissons.

Cependant, nous avons noté dans le dossier que la ville, en devenant propriétaire, devra payer chaque année 50 000 € pour ramasser ce qu'on appelle les flottants. Alors 50 000 €, où allez-vous les trouver ? Sur quel budget allez-vous les ponctionner ? Et qui va donc en pâtir pour pouvoir les payer ?

MME FOURE : Je ne sais pas si Bruno BIENAIMÉ est en mesure de répondre. Mais 50 000 € sur le budget d'une ville comme Amiens, je pense que ça peut se trouver et qu'on peut, me semble-t-il...

M. BIENAIMÉ : Et en plus, 50 000 €, c'était une estimation très haute. Les services, avec lesquels on a discuté, nous ont confirmé que ce serait certainement beaucoup moins.

MME FOURE : Ce que je propose, c'est qu'on en reparle à l'usage, une fois qu'on aura le coût réel d'une année de fonctionnement.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS (7 PLUS ET 3 PLAI) RUES MARIE LAURENCIN ET COLETTE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous invite à approuver la convention à intervenir avec AMSOM Habitat qui fixe les conditions de participation financière de la ville pour la construction de 10 logements locatifs, donc comme cités, 7 PLUS et 3 PLAI, rues Colette et Marie Laurencin. Notre aide serait comme habituellement de 4 000 € par logement.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - SIP. OPERATION DE REHABILITATION DE 106 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUES D'ANJOU ET DE BRETAGNE, QUARTIER ÉTOUVIE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Conformément au règlement d'intervention pour le financement de la réhabilitation de logements sociaux de la ville d'Amiens, adopté par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2019, la SIP sollicite la participation financière de la collectivité à hauteur de 4 000 € par logement, soit 424 000 € pour son opération de réhabilitation de 106 logements collectifs situés rues d'Anjou et de Bretagne, Bâtiment R, quartier Étouvie.

Il s'agit pour la SIP de poursuivre la réhabilitation du patrimoine qu'elle possède à Étouvie, dont une partie a d'ores et déjà été engagée allée Eugène Varlin, rue Auguste Blanqui, square de la Martinique et rue de Champagne (soit 11 bâtiments), grâce aux aides de l'ANRU.

La réhabilitation du bâtiment R, construit à la même période et mis en service en 1972, participe ainsi de la politique générale de la SIP sur ce quartier.

Le montant des travaux s'élève à 3 627 231 €, soit 34 219 € par logement.

Les travaux démarreraient à la fin de l'année 2020, pour une durée de 14 mois.

Je vous propose donc d'approuver cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**22 - TOIT AUSSI. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION
ACCESSION RUE DU DR LOUIS FAFET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

MME RODINGER : La Société Coopérative Toit Aussi sollicite une participation financière de la ville d'un montant de 191 344 € pour la construction de 11 logements individuels PSLA situés rue du Docteur Louis Fafet. Je vous propose de lui répondre favorablement et d'approuver la convention à intervenir.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de l'accession sociale réalisée en location-accession créé par délibération en 2015 et modifié en 2019, à travers lequel la ville d'Amiens a souhaité permettre aux ménages modestes de devenir propriétaires sur le territoire pour répondre à la diversité des besoins et relancer la dynamique démographique.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci.

Alors, nous nous félicitons bien sûr de la construction de ces 11 nouveaux logements par la coopérative Toit Aussi. Mais ces 11 logements individuels viennent s'ajouter aux 49 maisons individuelles qui sont déjà en service, qui ont été livrées. Nous constatons qu'il y a, pour le moment, peu de collectifs qui ont été financés par la coopérative. 14 sont construits. Alors en projet, on voit qu'il y a 38 maisons individuelles à Amiens, 4 maisons individuelles à Camon, et seulement 10 logements collectifs, en petit collectif, en intermédiaire à Intercampus. Et nous pensons que ça pourrait correspondre à des besoins de plein de familles et que ça serait intéressant d'entendre le président de la coopérative ainsi que son équipe pour qu'ils nous présentent la programmation pour les 6 années à venir ainsi que la cartographie quant aux implantations pour l'accession sociale à la propriété.

Par ailleurs, pour nous, le groupe des élus Amiens c'est l'tien, nous pensons que la coopérative pourrait être un levier pour aider à l'accession sociale à la propriété dans des nouveaux types d'habitat, de l'intergénérationnel par exemple, et aussi pour l'habitat participatif.

Donc, ce serait intéressant de pouvoir entendre en commission ou en conseil municipal les responsables de la coopérative.

MME FOURE : Pas de problème pour accéder à cette demande. Je pense que c'est plutôt en commission que ça pourrait se faire, parce que l'audition des responsables de Toit Aussi se fait aussi au travers de l'audition du directeur d'AMSOM puisque Toit Aussi est le bras armé d'AMSOM en ce qui concerne l'accession sociale à la propriété, comme vous le savez. Et nous auditionnons régulièrement le directeur d'AMSOM pour qu'il nous fasse le point sur tous les projets.

Juste un tout petit mot à titre personnel, je vais vous répondre à titre personnel en tout cas. Vous dites qu'il y a davantage de logements en accession sociale à la propriété qui sont en

individuel plutôt qu'en collectif. C'est vrai. Mais il faut savoir aussi que c'est l'attente extrêmement forte de la part des futurs accédants et qui, jusqu'à présent, ne parviennent pas par leurs propres moyens à acquérir une petite maison avec un petit coin de jardin sur le territoire d'Amiens et qui, s'ils veulent absolument acheter, sont amenés à acheter à l'extérieur d'Amiens, à 30, 40 voire 50 kilomètres de notre ville. Donc, je pense que c'est aussi notre rôle, en tant qu'élus, de permettre à ces familles modestes de pouvoir accéder à leur rêve de devenir propriétaires de leur logement avec, encore une fois, un petit coin de jardin, comme c'est le cas, par exemple, sur le secteur d'Ingres, jardin et dans ces rues-là. C'est les premières fois où ça a été réalisé. Mais après je n'engage que moi en disant cela naturellement.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - AMSOM HABITAT. AVENUE PIERRE MENDES FRANCE. ILOT BOLLORE 2. ACQUISITION DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : AMSOM Habitat sollicite notre garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 538 367 € destiné à financer l'acquisition en État Futur d'Achèvement de 45 logements locatifs sociaux, soit 13 PLAI, 19 PLUS et 13 PLS, situés Pierre Mendès France (îlot Bolloré 2) auprès de Bouygues Immobilier, au sein d'un programme global mixte de 152 logements comportant également 3 immeubles destinés à l'accession à la propriété. Elle contracte ce prêt auprès de la Banque des territoires (anciennement CDC).

Alors, AMSOM Habitat s'est vu proposer les bâtiments C comprenant 41 logements, soit 1 T1, 19 T2, 12 T3, 9 T4, et D composé de 4 logements dont un en duplex (1 T2, 1 T3, 1 T4 et 1 T5).

La réception prévisionnelle des travaux est prévue en décembre de cette année.

Je vous propose donc d'approuver la convention de garantie et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Des observations ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : En commission, nous avons posé la question quant à la dépollution préalable du site avant la construction des logements sociaux. Est-ce qu'on a un peu plus d'informations là-dessus ? Parce que le permis de construire n'étant pas, bien entendu, dans les actes soumis à notre vote.

MME FOURE : Madame VERRIER.

MME VERRIER : C'est obligatoire, la dépollution. Donc après, si vraiment vous voulez un document attestant, mais bien entendu toutes les constructions se font sur des sites sains.

MME FOURE : Voilà Madame THÉROUIN rassurée, s'il en était besoin.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Toujours AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 503 000 € destiné à financer la réhabilitation de 10 logements individuels dans le diffus à Amiens, soit 9 chemin de Vauvoix et 1 passage Couvreur.

Les travaux portent sur l'amélioration de la performance thermique des logements, le désamiantage et remplacement des toitures, nettoyage et ravalement des façades.

Il s'agit aussi de la mise en sécurité, soit la réfection complète des installations électriques, remplacement des menuiseries intérieures/extérieures, installation de VMC, modification des installations du gaz.

Et enfin, l'amélioration du confort des logements, à savoir le remplacement des équipements sanitaires, réfection des embellissements.

Je vous propose ainsi d'accorder la garantie demandée, d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - SIP. RUE VOLTAIRE. REHABILITATION DE 46 LOGEMENTS INDIVIDUELS. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : La SIP sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt à l'amélioration de l'habitat d'un montant de 1 226 298, 64 €, destiné à financer la réhabilitation de 46 logements individuels situés rue Voltaire, permettant l'amélioration de la performance énergétique, avec notamment l'isolation thermique par l'extérieur et la rénovation des menuiseries. Les travaux ont démarré en juin 2020, pour une durée de 14 mois.

Je vous propose donc d'approuver la convention de garantie à intervenir avec la SIP HLM et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - CLESENCE. REFINANCEMENT D'UN PRET AUPRES D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS SITUES PLACE DU JURA. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : Effectivement par délibération 34 du 19 septembre 2013, la ville d'Amiens avait accordé sa garantie d'emprunt à la Maison du Cil, devenue Clésence, pour le remboursement de deux prêts d'un montant global de 914 091 € pour financer la construction de 7 logements PLS situés place du Jura. Ce prêt avait été contracté auprès du Crédit Foncier de France avec un taux d'intérêt indexé sur le taux du Livret A. Aujourd'hui, Clésence souhaite réaménager ce prêt en contractant à taux fixe, soit 2,12 %, et sur 35 ans.

Clésence sollicite donc la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total global de 857 053 € et il convient en conséquence d'abroger la délibération de 2013 puis d'accorder une nouvelle garantie pour le prêt ainsi réaménagé.

Je vous propose donc de vous prononcer sur la demande de Clésence ainsi que sur le projet de délibération correspondant.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, je remercie Florence RODINGER. Je vous signale au passage que nous venons de traiter des dossiers qui portent sur un total de 215 logements. Nous avons ainsi permis de construire, de réhabiliter 215 logements dans notre ville pour un conseil municipal assez classique. Donc, je ferai ce point-là assez régulièrement pour vous permettre de mesurer l'effort que la ville d'Amiens fait, mais aussi celui que les opérateurs de logement social font dans notre ville.

27 - ASSOCIATION AGORES. ADHESION. ANNEE 2020.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'association AGORES moyennant le versement d'une cotisation annuelle pour l'année 2020 fixée à 100 €.

AGORES, c'est l'association nationale des directeurs de la restauration collective. Elle a pour principaux objectifs d'œuvrer à la professionnalisation des personnels de la restauration publique et de contribuer à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

Adhérer à cette association présente un intérêt professionnel de s'insérer et de participer à un réseau qui est reconnu et qui a sa place dans les grands débats liés à la restauration.

L'adhésion va permettre à la ville d'Amiens d'être accompagnée dans sa stratégie de développement écoresponsable, d'innovation avec des enjeux et projets tels que l'intégration de davantage de produits issus de l'agriculture biologique locale et de produits en circuit court.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver cette adhésion fixée à 100 €.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET RESPONSABLES DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES VILLES DE FRANCE. ANDEV. ADHESION. ANNEE 2020.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Association Nationale des Directeurs et responsables des services de l'Éducation des collectivités territoriales et des Villes de France, connue sous l'acronyme ANDEV, moyennant une cotisation pour l'année 2020 de 45 €.

Cette adhésion permettrait à la collectivité d'adhérer ou d'accéder, sans limitation, à l'ensemble du fonds documentaire de l'association. Elle a pour objets de constituer et d'animer un réseau

d'échanges et de réflexion sur les actions et politiques éducatives des collectivités, de promouvoir et partager les recherches, expériences, outils et événements liés à l'activité de ses membres et partenaires, d'organiser des rencontres et congrès pour développer des partages de connaissances, de favoriser la formation et de contribuer au débat éducatif avec les instances de l'État et les associations.

MME FOURE : Merci. Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AMIENS FOR YOUTH. CAPITALE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE 2020. SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Suite à son accession en 2017 au titre de Capitale Européenne de la jeunesse 2020, la ville d'Amiens a décidé de constituer une mission Amiens For Youth destinée à mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue et d'y adjoindre une recherche de financements extérieurs.

Le conseil départemental de la Somme a décidé d'attribuer, lors de sa commission permanente du 2 décembre 2019, une subvention à hauteur de 112 000 € à la collectivité pour le projet Amiens For Youth. En échange, les supports de communication des événements d'Amiens For Youth devront mentionner le conseil départemental en qualité de partenaire officiel.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec le conseil départemental fixant notamment les modalités de perception de cette subvention, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Il faut préciser que donc nous avons été autorisés par le Forum européen de la jeunesse à décaler les actions qui n'ont pu être menées en 2020, à les décaler en 2021. C'est bien ça, je crois.

Alors, c'est Madame NOUAOUR qui a la parole en premier, puis Madame DESBUREAUX, excusez-moi.

MME NOUAOUR : Madame la Maire, mes chers collègues, la période de Covid a été une période de flottement pour de nombreux secteurs. Les Amiénois attendent de la transparence quant aux divers investissements, réinvestissements et modifications qu'a pu subir le projet. Qu'avez-vous fait avec les économies réalisées pendant la période de confinement ?

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

Nous saluons l'initiative du département d'allouer une subvention à la ville d'Amiens pour la jeunesse. Aussi, nous aimerions savoir comment elle sera utilisée. Nous avons ne pas avoir été très enthousiastes devant l'opération de communication autour des kits de géométrie. Ces derniers interviennent après la rentrée alors que les familles ont déjà acheté le matériel scolaire et en plein dans les revendications pour des masques gratuits.

Les jeunes ne sont pas seulement les enfants. Beaucoup d'adolescents et de jeunes adultes se trouvent dans des situations très précaires en début d'année scolaire. Des lycéens ou des

jeunes diplômés sans affectation, particulièrement dans le domaine professionnel, et d'autres se retrouvent sans emploi à cause de la crise sanitaire et sociale.

Être jeune et travailler rime souvent avec petits boulots, comme le baby-sitting, des petits extras dans les bars et restaurants, des services de livraison à domicile, etc.

Être jeune, c'est aussi la période où l'on construit notre avenir. Certains cumulent des heures pour obtenir leur statut d'intermittent, intermittente ou intérimaire, d'autres se lancent dans l'artisanat, font les saisons, les vendanges ou travaillent en accueil de loisirs. Beaucoup de jeunes se retrouvent donc actuellement sans ressources, car ils n'ont toujours pas droit au RSA en dessous de 26 ans, et la crise sanitaire a beaucoup affaibli des projets d'avenir. Nous proposons donc de mettre l'accent sur la lutte contre la précarité des jeunes Amiénois et Amiénoises.

MME FOURE : Merci. S'il n'y a pas d'autres observations, je passe la parole... si. Pardon. Madame BECKER, excusez-moi, vous êtes un peu à contre-jour avec la lumière qui est derrière vous. Allez-y.

MME BECKER : Les actions menées dans le cadre d'Amiens For Youth manquent sérieusement d'ambition par rapport aux difficultés que rencontre la jeunesse à Amiens et on peut le rappeler : 36 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Le taux de chômage chez les moins de 24 ans dépasse les 30 %, ce qui est aussi au-dessus de la moyenne nationale.

Avec l'épidémie de coronavirus, les étudiants sont encore plus durement touchés, puisqu'ils sont nombreux, cette année, à ne pas avoir trouvé un job d'été dont ils ont besoin pour financer leurs études. La semaine dernière, on pouvait d'ailleurs lire dans les colonnes du *Courrier picard* que le nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale AGORAE a doublé depuis le début de la crise sanitaire. Avec elle, un accès à un premier emploi sera également rendu plus difficile.

À ces difficultés, Amiens For Youth répond en organisant des événements festifs, comme le concert de Bigflo et Oli, en proposant un dispositif pour passer son permis de conduire qui ne profite pas en premier lieu aux jeunes qui n'ont pas les moyens de le payer, puisqu'il est attribué par tirage au sort, et avec des actions qui se limitent à de la peinture sur mobilier urbain ou à la distribution de kits de géométrie aux collégiens, ou encore à des formations pour monter sa start-up alors qu'on sait qu'aucun jeune en véritable situation de décrochage n'y participera. Ce n'est pas à la hauteur.

Et à ce manque d'ambition s'ajoute un manque de transparence. Un budget de 4,5 millions € a été annoncé mais on ne sait pas comment il est utilisé. Cette subvention de 112 000 € du conseil départemental de la Somme est-elle fléchée ?

On est face aujourd'hui, dans tous les quartiers d'Amiens, à un usage détourné de produits chez les jeunes qui n'ont pas connaissance ou pas pris conscience des risques graves encourus. Cette somme pourrait financer un programme de sensibilisation aux dangers de cette consommation et ce, en lien avec les associations qui interviennent auprès des jeunes.

MME FOURE : Merci. D'autres observations ? Alors, je passe la parole d'abord à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Donc, je vais vous répondre sur la première question quand vous me demandez où sont les économies. En fait, Amiens For Youth devait s'arrêter en décembre 2020, il est prolongé d'un an. Donc tous les événements et actions qui étaient prévus sont reconduits sur l'année 2021, donc il n'est pas question d'économies puisque c'est prolongé d'un an.

Et concernant les kits de géométrie dont vous parliez, les proviseurs de collège ont été prévenus en mai que cette action allait avoir lieu. Donc, il y a eu une première opération qui a été faite la semaine dernière dans un collège, mais tous les collèges, les jours d'après, ont eu les kits de géométrie. Alors, peut-être qu'à cause du contexte sanitaire, ça n'a pas suivi, mais en tout cas, pour en avoir discuté avec certains proviseurs, tout le monde était au courant.

MME FOURE : Merci beaucoup. Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, en complément de ce que vient de dire ma collègue sur le volet de l'aide alimentaire, vous avez effectivement, plusieurs d'entre vous, soulevé la réelle difficulté de la précarité, en particulier chez les jeunes et y compris chez les étudiants. Donc, on a eu l'occasion de le partager récemment. C'est une problématique à laquelle on souhaite s'atteler dans le cadre du pacte pour le bien vivre. Vous l'avez vu, c'était le premier sujet sur les thèmes, de lutter contre la précarité et de favoriser l'insertion, puisqu'on sait bien qu'au-delà de l'aide, il faut ensuite que la personne soit autonome, puisse accéder à un emploi, quel qu'il soit, en fonction de son niveau de qualification ou de non-qualification d'ailleurs, pour pouvoir s'insérer.

Et sur le volet plus particulièrement de l'aide alimentaire, c'est un des points forts qui est actuellement traité par le CCAS puisqu'on a malheureusement 11 275 bénéficiaires de l'aide alimentaire qui ont été dénombrés sur l'année 2019. Et en lien avec Amiens For Youth, il y a une subvention de 18 000 € qui avait été accordée par Amiens For Youth pour aider les étudiants justement au niveau de l'aide alimentaire puisque comme ça a pu être évoqué, il y a eu, pendant la période de confinement, un arrêt des structures qui actuellement peuvent permettre de nourrir correctement les étudiants, tels que les restaurants universitaires et autres. Et en collaboration avec d'autres associations ou intervenants, cette aide est venue aider et ça fait partie des sujets qui seront également à abonder dans le cadre du pacte pour le bien-vivre.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Donc, je rajoute que pendant la période de confinement, comme vous le savez probablement, tout le personnel municipal a été rémunéré à 100 %, bien entendu. Mais c'est également le cas de tous nos vacataires et de tous nos personnels non permanents parce que nous estimions qu'il ne fallait pas ajouter à la difficulté qu'ils pouvaient rencontrer. Donc, je pense que nous avons fait notre devoir de ce point de vue-là et que par conséquent, les économies réalisées pendant la période de confinement, elles sont plus que réduites, puisque nous avons maintenu en totalité les rémunérations, y compris des personnels non permanents, et que nous avons été amenés à faire des dépenses supplémentaires dans différents domaines, et ne serait-ce que pour l'acquisition de masques, comme vous le savez, les masques aux Amiénois, les masques aux personnels, etc., etc.

J'ajoute que les actions réalisées dans le cadre d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse sont certes, pour certaines d'entre elles, des actions festives, mais les actions festives sont loin d'être uniques. Il y a aussi de très nombreuses actions dans d'autres domaines. Il en a été cité quelques-unes, je ne reviendrai pas sur celles-là. Mais l'objectif est vraiment de s'adresser à

tous les jeunes, y compris et surtout les jeunes les plus en difficulté, les jeunes qui sont au bord du chemin. Et l'objectif est bien de pérenniser un certain nombre d'actions au-delà de la simple année Capitale européenne de la jeunesse.

Mathilde ROY vient d'indiquer que pendant la période de Covid, il y avait un certain nombre d'étudiants qui étaient vraiment dans une situation d'une précarité extraordinaire parce qu'ils n'avaient plus accès aux restaurants universitaires et au CROUS. Et donc c'est la raison pour laquelle, en effet, il y a une grosse action qui a été faite d'aide alimentaire en direction de ces jeunes qui n'avaient pas pu retourner chez eux pour des raisons diverses et variées. Et j'ajoute que pendant cet été, les actions d'animation en direction de nos jeunes, de nos enfants et de nos jeunes, ont été renforcées parce que justement c'était d'autant plus important après cette période de confinement qu'on offre la possibilité d'avoir des activités intéressantes pour nos jeunes.

Donc globalement, voilà les éléments que je pouvais vous apporter en complément de ceux qui vous ont été, à juste titre, précisés par Hélène BOUCHEZ puisqu'elle a en charge ce dossier-là.

Donc, sur le détail de l'utilisation des budgets, on vous fera le point au fur et à mesure de l'avancement quand on y verra plus clair, parce qu'encore une fois, pour l'instant, bon nombre d'actions sont reportées à 2021. Mais vous aurez un bilan, y compris financier, de ces actions.

Est-ce qu'on peut passer au vote maintenant ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

30 - DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS. ANNEE SCOLAIRE 2020/2021. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE.

MME BOUCHEZ : La ville d'Amiens a été choisie comme ville expérimentale par l'État pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires (REP / REP+), dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La dimension pédagogique et éducative est au cœur du projet qui s'accompagne de projets d'éducation à l'alimentation. Les parents sont associés à ce travail, l'objectif étant également de les sensibiliser à l'importance de ce premier repas de la journée pour l'équilibre alimentaire de leurs enfants.

Les petits déjeuners sont préparés par la cuisine centrale en lien avec la diététicienne.

Un groupe de travail comprenant les coordinateurs de l'Education nationale et le chef de service de la vie scolaire et restauration réuni le 9 juillet 2020 a pu souligner le succès des petits déjeuners, et il est proposé une reprise de l'opération le 28 septembre.

Le financement de l'Etat (1€/petit déjeuner) couvre l'ensemble des dépenses de denrées et je vous propose d'approuver la convention fixant les modalités de mise en œuvre et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Des observations ? Oui. Allez-y.

M. VOULMINOT : Madame la Maire, bonjour à tous.

On peut se féliciter que la ville d'Amiens ait été retenue comme une ville expérimentale par les services de l'État, qui financent totalement cette action. Alors, j'ai cru comprendre que ce dispositif était mis en place parce qu'un professeur des écoles sur deux, quel que soit le niveau, identifie dans sa classe des élèves qui ont sauté le petit déjeuner. Et donc en moyenne, dans l'école, c'est 4-5 élèves par classe, du CP au CM2, qui arrivent en classe le ventre vide. Les raisons invoquées sont dans l'ordre : le manque d'appétit, le manque de temps, le lever précoce, le stress, l'absence des parents le matin et des raisons économiques. Ainsi, près de 15 % des enfants scolarisés en REP et en REP+ arrivent à l'école le ventre vide et ne bénéficient pas donc de bonnes conditions pour leur apprentissage.

Alors, j'avais une première question, mais en lisant le rapport, j'ai ma réponse, qui était sur la fréquence de la distribution de ces petits déjeuners. Donc on le voit sur une semaine, une fois par semaine sur 4 semaines et tous les jours sur une semaine.

Deuxième interrogation : on lisait dans votre rapport qui était présenté en commission que les coordinateurs de l'Éducation nationale et les chefs de service de la ville, vie scolaire et restauration, avaient fait de bons retours sur ces actions. Donc, tous les voyants sur cette expérimentation commencée et à venir sont au vert et je ne doute ni de la qualité des aliments proposés, ni de l'animation pédagogique menée par les équipes. Mais une expérimentation ne résout pas les difficultés. Elle les a mis en lumière sans doute. Alors, quelles seront les actions de la ville à la fin de cette expérimentation ?

MME FOURE : D'autres questions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Alors, notre collègue VOULMINOT l'a dit : l'intention est bonne, c'est bien qu'on ait été choisis pour être ville test. Par contre, on conviendra tous que c'est un peu le cafouillage notamment au niveau des parents qui ont du mal à savoir pourquoi un jour, un matin, on donne le petit déjeuner à leurs enfants, pourquoi pas le lendemain, pourquoi dans une autre école c'est autrement. Ça mérite, à mon sens, un peu plus de clarté, d'homogénéité. Je sais que ce n'est pas la mairie qui est aux commandes, mais sans doute passer le message à l'État, s'ils veulent qu'on continue à être ville expérimentale, que ce soit un petit peu plus clair et plus facile à comprendre. Mais on votera pour évidemment.

MME FOURE : Je pense que tout le monde est sensibilisé au sujet naturellement. Peut-être que je peux répondre que... D'ailleurs, la réponse sera la même à l'un et l'autre des deux intervenants. C'est que l'expérimentation est réalisée par l'État, donc c'est l'État qui nous a demandé si nous étions partants. On a dit que oui parce que ça nous semblait intéressant. Pour autant, donc, ce sont les équipes pédagogiques sur place qui choisissent le type qui leur paraît le plus adapté. Donc, c'est vrai que d'une école à l'autre, on peut choisir des solutions différentes. J'entends bien que ce ne soit pas nécessairement très lisible pour des parents. Néanmoins, les parents ont leurs enfants dans la même école, puisque c'est un certain nombre d'écoles... C'est les maternelles, d'ailleurs, je crois, qui sont visées. Donc, les parents n'ont pas leurs enfants dans plusieurs écoles maternelles différentes. Donc au moins pour les enfants d'une famille, tous sont traités de la même façon pour ceux qui sont en maternelle.

Donc, quelque part, c'est aussi la traduction d'un girondisme dont moi je me réjouis à titre personnel parce que je trouve tellement souvent que le jacobinisme a des travers et quand tout le monde est soumis au même régime, ça présente des inconvénients larges. Donc, je ne peux pas critiquer le fait que d'une école à l'autre on estime devoir agir différemment et je fais confiance aux équipes sur le terrain pour savoir comment il est le plus pertinent d'agir.

Pour la pérennité de l'action, on verra si l'État entend pérenniser. S'il pérennise, très bien, parce que l'expérience est intéressante. S'il décide de ne pas pérenniser, alors nous en reparlerons ensemble pour savoir s'il nous semble important de continuer ou pas sous une forme ou sous une autre, à déterminer.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2020/2021. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : À la demande de la ville, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le montant total du coût estimé de la rémunération s'élève à 429 268 € l'année dernière. Ce montant, compte tenu du contexte sanitaire, n'a pas été complètement consommé. Donc, cette année, le montant prévu est de 449 880,77 €, donc ce montant a été revu à la baisse.

MME FOURE : Merci. Pas d'observation(s) ?

Moi, je dirai simplement que là encore la ville s'implique, et ce n'est pas nouveau, ça fait de longues années que la ville s'implique pour les études surveillées et qu'elle rémunère ces études surveillées qui sont gratuites pour ceux qui en bénéficient. Je tenais à le préciser au passage quand même.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - PROJETS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. ANNEES 2019 ET 2020. AVENANTS.

MME BOUCHEZ : Des subventions sont octroyées par la collectivité pour permettre aux écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire de mettre en œuvre des projets en lien avec l'Éducation Nationale. Un travail a été engagé avec les collèges de rattachement de ces écoles afin de conventionner avec lesdits collèges pour qu'ils gèrent les crédits.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au COVID, je vous propose d'approuver les avenants à intervenir avec les collèges Arthur Rimbaud, César Franck, Edouard Lucas, Guy Mareschal et Rosa Parks actant, d'une part, une durée d'utilisation des crédits plus importante et d'autre part, le prolongement de la validité des conventions jusqu'au 31 décembre 2021, de façon à ce que les projets retenus puissent être effectués par les élèves.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**33 - PROJETS DES ECOLES PUBLIQUES. ACTIONS OCCE ET USEP. ANNEE SCOLAIRE 2019/2020.
REPORT DE L'UTILISATION DES CREDITS. AVENANTS.**

MME BOUCHEZ : Pour la même raison, des actions n'ont pas pu être réalisées.

Dans le cadre du financement des projets mis en œuvre par les écoles publiques maternelles et élémentaires, le conseil municipal en date du 6 février 2020 a délibéré sur le versement de subventions à l'OCCE et à l'USEP, respectivement pour un montant de 17 398,41 € et de 7 485,09 €, et sur les conventions correspondantes.

Suite à la crise sanitaire, les actions qui devaient être mises en œuvre par les écoles n'ont pas pu être réalisées.

Je propose donc d'approuver les avenants aux conventions afin qu'un report de l'utilisation de ces crédits soit opéré jusqu'à fin 2021.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer ces avenants.

MME FOURE : C'est le même vote que précédemment, j'imagine ? C'est le même vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - ESPACE DANS MA VILLE. PLANETE SCIENCES. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : La candidature de la Collectivité pour l'Animation Nationale « Espace dans ma ville » pilotée par le Centre National d'Études Spatiales a été retenue et se déroulera du 19 octobre au 24 octobre 2020, sur le quartier Pierre Rollin.

Il s'agira de proposer des ateliers d'initiation aux activités scientifiques en direction des jeunes de 8 à 14 ans sur un quartier prioritaire avec pour objectifs de :

- Contribuer à l'insertion des jeunes et à leur éducation citoyenne ;
- Offrir une opportunité de valorisation du quartier et de la ville ;
- Favoriser le développement d'initiatives locales pérennes en termes d'activités scientifiques et techniques, et en particulier sur le thème de l'espace ;
- Permettre aux jeunes de pratiquer les sciences en s'amusant.

Le coût de l'opération est de 19 000 €. Je vous propose donc d'en prendre en charge 50 % par le versement d'une subvention au profit de l'association Planète Sciences, sur laquelle s'appuie le CNES pour l'organisation de cette manifestation.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir approuver la convention fixant la participation de la ville et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - ASSOCIATION FRANCE BENEVOLAT SOMME. ACTION LES DEGOURDIS. SUBVENTION. ANNEE 2020.

M. DESCOMBES : Bonsoir, mes chers collègues.

Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 800 euros au profit de l'association France Bénévolat Somme pour la réalisation de son action intitulée Les Dégourdis.

Cette action est réalisée en partenariat avec la Mission Locale, le PLIE (plan local d'insertion emploi) et l'association Révélation. Elle a pour but de réaliser une exposition photographique et ainsi rompre l'isolement social, sensibiliser les jeunes au monde associatif et aux possibilités d'engagement et d'insertion qu'offrent les associations, les aider à prendre confiance en soi, à se positionner et à faire des choix en les mettant dans des situations de réussite ou de fierté, et à leur apprendre à respecter des délais ou à se concentrer sur un projet.

L'action se déroulerait du 28 septembre au 3 octobre 2020.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - POLE ASSOCIATIF SCHWEITZER. MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMIENS FAMILY SPORTS. CONVENTION.

M. DESCOMBES : L'association Amiens Family Sports organise des cours et stages d'expression corporelle et danse moderne-jazz, des rencontres chorégraphiques et des ateliers multisports.

Je vous propose de lui mettre à disposition un bureau de 10 m² au sein du pôle associatif Schweitzer afin de lui permettre de recevoir les adhérents, d'y organiser ses réunions et d'effectuer ses tâches administratives ainsi que le stockage du matériel.

Par ailleurs, elle bénéficierait d'un espace partagé en cohabitation avec l'équipe de prévention spécialisée de l'APAP, permettant notamment des actions mutualisées en direction de leur public commun, particulièrement les jeunes filles du quartier.

S'agissant des conditions d'occupation, il s'agirait d'une mise à disposition à titre gracieux, outre un forfait de charges de 400 € par an.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.
37-1 - VŒU RELATIF AU MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G.

MME FOURE : Je passe la parole à Madame Émilie THÉROUIN

MME THEROUIN : Ce sera mon collègue Fabien VOULMINOT qui présentera le vœu, Madame le Maire.

MME FOURE : Eh bien, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Vous trouverez en pièce notre écrit, mais...

MME FOURE : Oui.

M. VOULMINOT : Vous l'avez même là, c'est ça ? Non ?

MME FOURE : Il n'y a pas de problème. On a bien le texte de votre vœu.

M. VOULMINOT : Très bien. Donc, c'est juste pour en faire une petite synthèse ou un petit résumé.

Le déploiement de la 5G interroge une grande partie de la population. Les données relatives aux effets environnementaux, écologiques, sanitaires, économiques et sociaux sont encore trop faibles pour engager sa mise en œuvre et celles-ci nous font douter de son innocuité.

La convention citoyenne pour le climat a proposé, à l'issue de ses travaux, un moratoire sur ce sujet.

L'essentiel des débits 5G sera réservé à la vidéo en ligne et à l'intrusion inquiétante et mal régulée des objets connectés dans nos vies quotidiennes, de la brosse à dents connectée à la voiture autonome en passant par les panneaux publicitaires connectés, personnalisant le message en fonction de la localisation précise du propriétaire d'un portable 5G ou encore la reconnaissance faciale généralisée.

La 5G ouvre la porte à un monde ultra automatisé, ultra surveillé, robotisé, dominé par l'intelligence artificielle où le mot liberté n'aura plus guère de sens.

La 5G consommera davantage d'énergie. Selon l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens, une station de base 5G devrait généralement consommer environ 3 fois plus d'énergie qu'une station de base 4G. Et il faudra davantage de stations 5G pour couvrir les mêmes zones.

Alors que les crises écologiques (il a fait 26 degrés aujourd'hui à Amiens, on est quand même à des températures qui ne sont vraiment pas de saison) devraient nous conduire à allonger la durée de nos vies de nos appareils et réduire nos consommations, cette énième révolution numérique qu'on nous vend doit faire l'objet d'un vaste débat social et d'une évaluation environnementale. D'où ce vœu.

MME FOURE : Je passe la parole à Alain GEST pour la réponse.

M. GEST : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, j'aurais pu me contenter d'une réponse lapidaire sur ce sujet parce qu'à l'évidence la question que vous posez dans la question telle qu'elle avait été rédigée, à savoir instaurer un moratoire, ne relève absolument pas d'une collectivité territoriale comme la nôtre. Mais j'ai préféré rentrer dans le détail de ce que vous avez évoqué et que vous venez d'une autre façon de redire, il y a quelques instants. Je vais donc vous prendre quelques instants pour répondre à vos différentes interrogations.

Effectivement, le gouvernement a confirmé sa volonté de déployer la 5G en lançant les enchères le 29 septembre. De quoi s'agit-il ? La 5G est, comme son nom l'indique, la 5^e génération de réseau mobile, qui va compléter les 2, 3 et 4G déjà connues. Les premières technologies ne permettaient que les appels vocaux, puis l'envoi du SMS. Les générations suivantes ont développé les nouveaux usages que nous connaissons (la connexion à Internet, les applications, les appels en vidéo) et toutes sortes de possibilités qui nous font pester, et sans doute vous également, quand les réseaux sont insuffisants pour que nous bénéficions d'une bonne réception. Ce qui suppose des antennes performantes.

La 5G est une technologie évolutive qui améliorera les services existants et en favorisera d'autres, vous en avez cité : la voiture autonome, la gestion du trafic, les objets connectés, la télémédecine, la téléchirurgie comme celle que mettent en œuvre, par exemple, le professeur LEFRANC et les équipes du CHU, auteurs de premières mondiales et qui voient arriver la 5G évidemment avec beaucoup d'intérêt.

Lorsque les opérateurs auront répondu, une attribution de fréquence sera réalisée en novembre et le lancement commercial pourra commencer dès 2021.

Dans le texte que vous aviez rédigé initialement, vous posiez une première question : la 5G sera-t-elle dangereuse pour la santé ?

Ça fait deux ans environ qu'il y a des débats sur ce sujet, et ce sujet ne débarque pas d'aujourd'hui, et il y a même un rapport qui a été commandé par le gouvernement et rendu public le 15 septembre et qui conclut, je cite : « en l'absence d'effets néfastes avérés à court terme, en dessous des valeurs limites recommandées, concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques de la 5G. »

Il se trouve, dans un premier temps, que la 5G utilisera les pylônes et les fréquences de la 3G et de la 4G, et les fréquences c'est plus important. La 5G n'échappera pas au respect des seuils et contraintes réglementaires qui s'appliquent déjà aux générations précédentes. Je voudrais aussi rappeler qu'avec les radiofréquences, nous sommes dans un domaine de rayonnements non ionisants à l'inverse, par exemple, des rayons X ou des rayons nucléaires. Partout où nous sommes, à commencer par nos propres logements, nous vivons dans ce qu'on a coutume d'appeler un brouillard d'ondes électromagnétiques avec nos télévisions, notre Wifi, notre micro-ondes, notre grille-pain et que sais-je, ce que nous avons dans nos différents logements. Voilà pourquoi ont été instaurées des normes concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques.

La 3G et la 4G avaient provoqué des débats sur les risques pour la santé. C'est ce qui d'ailleurs m'avait amené personnellement, au sein de l'office des choix scientifiques et technologiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, à réaliser, à l'époque, une étude durant 6 mois sur les risques éventuels pour la santé des téléphones portables et surtout de leurs antennes, puisque c'était le sujet en France. Comme aujourd'hui, ce questionnement était purement français. Les parlementaires des pays les plus expérimentés en téléphonie mobile que j'avais rencontrés ne s'intéressaient pas du tout au sujet, me voyaient arriver avec des yeux ronds comme des billes

tellement ils étaient surpris qu'on vienne leur parler de ce sujet-là. Depuis 25 ans, si les risques étaient avérés, notamment s'agissant des antennes, j'insiste, cela aurait, à n'en pas douter, constitué le plus grand scandale sanitaire de tous les temps. Il n'en a rien été. Pire : il y a à peu près aujourd'hui 28 000 études qui ont été publiées sur le sujet et qui n'ont jamais relevé un quelconque rapport de cause à effet entre l'utilisation de cette technologie et des maladies graves. On pense au cancer du cerveau, par exemple.

À l'époque, il y avait une association très militante qui s'appelait Robin des Toits. Elle n'hésitait pas à prétendre, par exemple, que des riverains de stations relais connaissaient des pertes de poids progressives et incontrôlables : 10 à 12 kg en quelques mois. Je pense que nous n'allons pas tarder à la réentendre.

Ne recommençons pas à faire peur sans raison aux Françaises et aux Français qui, je le rappelle, peuvent consulter l'emplacement des antennes et leurs rayonnements en toute transparence sur le site Cartoradio de l'Agence nationale des fréquences. Je vous invite, mes chers collègues, à aller sur ce site et voir, par exemple, dans votre environnement immédiat de logement le nombre d'antennes installées, la date d'installation, les mesures de fréquences qui ont été faites, et cela est effectivement absolument transparent.

Deuxième question posée : la 5G a-t-elle un impact environnemental ? C'est toujours difficile de répondre à des questions, puisque comment se projeter à 20 ans sur un produit qui n'existe pas aujourd'hui ? Cela étant, elle va avoir une meilleure efficacité énergétique à trafic constant et ses usages peuvent contribuer à réduire les dépenses énergétiques et l'impact environnemental dans d'autres secteurs, comme les transports ou l'agriculture.

Elle devrait contribuer à réduire les pertes et les besoins en énergie, aider les agriculteurs à mieux connaître le niveau précis d'humidité pour arroser ce qui est nécessaire et pas plus, développer les chauffages connectés qui se mettent en veille lorsque personne n'est présent. Et je pourrais multiplier comme ça les exemples. C'est la raison pour laquelle on peut considérer que la 5G n'a pas, à ce jour, démontré un quelconque impact sur l'environnement.

Faudra-t-il changer nos téléphones ? Autre question que vous avez posée. Simple réponse : la majorité, aujourd'hui, des fabricants commercialise déjà des appareils compatibles avec la 5G. J'ajoute que la durée moyenne de renouvellement des smartphones est aujourd'hui, en France, de 20 mois.

La 5G est-elle inutile ? Contrairement à ce que proclame votre modèle, le maire de Grenoble, la 5G ne sert pas à visionner des films pornos dans les ascenseurs. C'est d'ailleurs une idée assez curieuse qu'il a eue là. Les nouveaux usages ne seront pas portés majoritairement par les consommateurs finaux, mais par les usages professionnels à plus de 80 %. C'est le secteur productif qui en a besoin pour améliorer sa productivité. Alors, n'est-ce pas le moment de relancer l'économie ou de contribuer à relancer l'économie, comme le font la quasi-totalité des pays qui nous entourent ? Et ces pays jouent-ils sciemment avec la santé de leurs concitoyens ?

Autre question : faut-il attendre l'achèvement de la couverture 4G ? Alors bien sûr, comme tout le monde ici, je déplore le retard pour faire cesser les zones blanches, comme je déplore le déploiement de la fibre qui a pris, lui aussi, beaucoup de retard. Et d'ailleurs, depuis 6 ans, on n'arrête pas de nous le reprocher dans toutes les communes de l'agglomération, mais vous savez que nous n'avons aucun pouvoir sur ce sujet, puisque c'est l'objet d'un contrat qui a été confié au niveau national à une société. Mais attendre qu'effectivement la couverture 4G soit

terminée ne servirait pas à grand-chose dans la mesure où, encore une fois, les objectifs ne sont pas les mêmes puisqu'en termes d'usages la 4G s'adresse prioritairement au grand public et la seconde aux applications industrielles. En revanche, attendre évidemment nous ferait perdre du temps par rapport évidemment à nos voisins qui ont tous véritablement commencé à implanter la 5G.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Et je me garderais bien, ô combien, de vous qualifier, à propos de ce débat, d'Amish. Cette communauté a certes des conditions de vie qui ne me font pas rêver et auxquelles nos compatriotes n'aspirent sûrement pas, mais eux ne veulent pas imposer leur conception à personne, et ce n'est pas votre cas.

Certes, je préfère avoir entendu parler ce soir de la 5G plutôt que de demander à Madame le Maire de ne plus exposer d'arbre de Noël ou d'interdire le survol de la ville à la Patrouille de France ou encore de considérer le Tour de France, cette belle compétition populaire, comme macho et polluant. Toutes ces choses-là émanent de vos amis politiques et finalement relèvent du même dogmatisme, de la même théorie de la décroissance économique. L'arrivée du chemin de fer et de l'automobile avaient aussi, en leur temps, provoqué des polémiques sans lendemain. C'est cela sans doute qui nous différencie.

Nous, sans aveuglement, avec prudence, avec le souci, par exemple, de continuer de vérifier ce qui peut se passer sur les nouvelles fréquences qui seront utilisées, comme d'ailleurs le gouvernement s'y est engagé, nous, nous croyons au progrès et aux nouvelles technologies, et c'est pour ces raisons que je vous invite, mes chers collègues, à voter contre le vœu qui vient de vous être présenté.

MME FOURE : Qui demande la parole ? Oui, Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Je voterai effectivement contre le vœu qui est présenté parce que je trouve qu'il aborde la question vraiment sous un très mauvais angle, enfin en tout cas sous un angle qui, au fond, va nous amener dans des débats infinis, et s'il faut attendre la fin de débats infinis pour mettre en place une technologie, on n'a jamais la technologie.

Alain GEST a évoqué les 28 000 études scientifiques qui ont été réalisées. Il a sans doute raison avec ce chiffre des 28 000 études. Mais je crains fort que pour ceux qui veulent douter a priori de tout, on trouve malgré ces 28 000 études encore quelques scientifiques qui viendront dire que ces 28 000 études ont été mal faites et on finira toujours par contester ces études et considérer qu'il y a toujours un problème relatif à la santé.

Plus généralement, je suis un peu étonné d'un argument qui est évoqué dans ce vœu, qui est de dire au fond : on va développer une technologie qui va nous permettre de transmettre des images qui ne servent absolument à rien. C'est un petit peu, de mon point de vue, comme si on avait condamné l'imprimerie au motif qu'elle allait servir à véhiculer des idées qui auraient pu être dangereuses ou qui pourraient l'être et qui effectivement de temps en temps le sont.

Donc, tous ces éléments-là me semblent finalement aboutir inéluctablement au rejet de ce vœu.

Par contre, je ne partage pas le point de vue qu'Alain GEST a développé concernant la question des territoires qui n'ont pas la 4G aujourd'hui, parce qu'à mon avis, effectivement la 5G, ce n'est pas une question de santé, ce n'est pas une question d'environnement ; c'est une question

d'aménagement du territoire. On parle ici, à Amiens, de la 5G. C'est très bien. C'est très bien qu'on en débâte d'une certaine façon, mais je crains fort que la 5G ne nous concerne pas directement et immédiatement. La 5G risque fort, dans un premier temps, de concerner d'abord les très grandes métropoles, Paris en tout premier lieu, Lyon, Marseille, enfin je ne vais pas faire la liste. Mais je crains fort qu'Amiens ne vienne que dans un second temps. Alors, vous vous direz : au moins c'est dans un second temps.

Sauf qu'il faut aussi que l'on regarde un petit peu autour de nous et que l'on constate que bon nombre de communes du département, donc on ne parle pas de territoires qui sont à 200 kilomètres d'ici, n'ont même pas la 3G, même pas la 2G. En fait, il est tout simplement impossible de passer un coup de fil ou de recevoir la moindre donnée. Ça doit s'appeler une zone blanche, il me semble. Et il y a bien un programme gouvernemental, mais ce programme, si on l'applique à la lettre, il mettra 20 ou 30 ans à couvrir le département. Et je ne crois pas qu'Amiens se porte mieux s'il y a autour de lui un désert et notamment un désert dû à ces zones blanches parce qu'à terme le fait pour une zone d'être une zone blanche fait que la zone, que l'espace, parce que ce terme de zone n'est pas très joli, que l'espace géographique n'est vraiment pas attractif et que forcément il finit par s'appauvrir et se dépeupler. Et du même coup, dire qu'il y a la 5G d'un côté et qu'on va attendre 30 ans la 4G, ça veut dire qu'on va avoir pendant 30 ans un territoire à deux vitesses et je trouve que ça, pour le coup, ça n'est pas une belle perspective.

Alors, il faudrait mieux, tout en développant la 5G, qu'il y ait une vraie volonté et une vraie implication des opérateurs, quitte d'ailleurs à ce que l'État utilise des formes de contraintes, ne seraient-ce que contractuelles, pour obliger les opérateurs à couvrir avant 20 ou 30 ans l'ensemble des zones qui, dans notre département et ailleurs d'ailleurs, sont encore des zones blanches. Voilà. Mais donc sur cette question de l'aménagement du territoire, je pense que c'est une vraie question que malheureusement on n'aborde pas véritablement, notamment dans les médias. Mais évidemment sur le contenu de ce vœu, je voterai contre.

MME FOURE : Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci.

Merci, Monsieur GEST, pour m'avoir permis de compléter mon bingo anti-écologes ce soir, ça m'avait manqué, mais je l'aurais parié, donc c'est très bien. Comme ça, vous êtes l'avant-garde et puis nous, nous sommes sans doute très ringards, mais... Si vous avez peur des écologes, nous, on a peut-être quelques craintes, oui, sur la 5G. Permettez-nous de demander d'avoir un débat là-dessus et merci de l'accepter ce soir.

Je vais quand même relever et rappeler ce que mon collègue Fabien VOULMINOT évoquait : c'est que ce ne sont pas des dangereux écologistes, la conférence citoyenne pour le climat, c'est les citoyens tirés au sort. Donc quand on se pose avec différents arguments, et j'entends, c'est vrai que pour l'argument de la santé, sur une technologie qui ne s'est pas déployée, pour le moment, on peut éventuellement rappeler le principe de précaution que feu le Président CHIRAC avait mis dans la charte de la Constitution. Pourquoi pas ? Et on peut l'oublier.

Après, il y a peut-être un dangereux gauchiste, peut-être, le président de l'autorité de régulation des télécoms, l'ARSEP, Sébastien SORIANO, qui a confié à *La Tribune*, un journal sans doute aussi très gauchiste, regretter avoir sous-estimé ces préoccupations sociétales qu'il y a derrière la 5G parce que, j'entends et je conçois que certains élus n'ont pas de crainte quant à la nocivité éventuelle, parce que nous ne le saurons pas malheureusement tout de suite, sur une

technologie qui n'est pas développée. Mais sur la question sociétale, sur l'utilité des objets et en effet, Benoît MERCUZOT a raison de le rappeler, il y a aussi beaucoup d'inégalités territoriales quant au développement des technologies. Et même à Amiens, on s'en plaint souvent d'ailleurs. On a la 4G, 3G, on passe en Edge des collègues me le répètent souvent. Voilà. Donc, bien entendu, sur le territoire de la Somme, c'est une vraie question. Mais c'est vrai que la 5G peut nous faire oublier cet inégal accès à l'Internet haut débit et en effet les entreprises en ont besoin. Après, j'entends aussi que pour la santé, ça peut être utile, mais est-ce qu'on a vraiment besoin d'être assis ce soir sur des chaises connectées demain ?

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, nous saluons l'initiative de nos collègues. On ne pense pas que ce soit ringard de mettre en doute l'utilité de la 5G. En fait, à chaque fois qu'il y a une nouvelle technologie, effectivement on doit acheter un nouveau téléphone, plus cher. C'est toujours, toujours, de plus en plus cher. Un nouveau forfait, plus cher. Moi, ça fait 3 jours seulement que je découvre la fibre chez moi, à Amiens, et on nous propose déjà une technologie plus puissante et innovante. Pour qui ? Pour quoi ? Nous sommes progressistes, autant politiquement que scientifiquement, mais le progrès, à notre sens, doit servir l'humain, pas nourrir les grandes entreprises qui se gavent et font baisser notre pouvoir d'achat. Nous voterons donc pour ce vœu.

MME FOURE : Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Oui. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Là, je pense me placer surtout au niveau sanitaire. Au niveau sanitaire, nous souhaitons vraiment l'arrivée de cette 5G, car elle permet un transfert de données importantes, comme les IRM, qui permet à la fois un diagnostic et un traitement beaucoup plus fiable dont vous bénéficiez tous. Alain GEST l'a rappelé, et je vais tout à fait dans son sens, puisque je le vis de façon quotidienne : c'est la chirurgie. La chirurgie par ordinateur, c'est une réalité. C'est d'une grande fiabilité et surtout ça permet une connexion entre plusieurs ordinateurs et donc une meilleure fiabilité au niveau du geste chirurgical.

Par ailleurs, la crise sanitaire a montré tout l'intérêt du téléenseignement, de la télémédecine, du télétravail, et cette 5G est tout à fait indispensable. Et Madame DESBUREAUX, ça vient en complément de la fibre, parce qu'effectivement il y a des endroits où peut-être la fibre ne pourra pas apparaître rapidement. Et donc un complément – ce n'est pas une concurrence – entre la fibre et la 5G est tout à fait indispensable et c'est pour ça que je voterai sans état d'âme contre votre vœu.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui. Madame, allez-y.

MME VAGNIEZ : Oui. Nous aussi, Amiens au Cœur, voterons aussi contre ce vœu.

MME FOURE : Merci. Alain GEST.

M. GEST : Oui. Juste une précision à Benoît MERCUZOT. Je conçois très bien la remarque qu'il a faite sur la 4G et les zones blanches. Et il est vrai que, et je l'avais dit d'ailleurs, je déplore, comme toi, le retard qui a été pris dans ce domaine. Je ne sais pas à quel plan on en est, parce qu'on a tous entendu tous les gouvernements successifs annoncer des plans et donc dire : « Ça y est, maintenant tout le monde va être servi. » Sauf qu'on sait très bien que dans certaines

zones, même avec 4 téléphones chez les opérateurs, on n'arrive toujours pas à téléphoner. Donc, on est bien conscients de cette réalité.

J'observe quand même qu'il y a un coup d'accélérateur. Chacun sait que je ne suis pas le porte-parole du gouvernement, mais il y a un coup d'accélérateur qui a été donné, s'agissant des pylônes, et de ce qui va être installé, qui est installé à partir de 2020 et les années suivantes. Et je pense qu'il y a aussi, toujours, à sensibiliser les opérateurs sur le fait qu'il faut mutualiser les pylônes parce que c'est ça aussi qui a posé longtemps problème : il n'y avait pas de mutualisation, donc il y a eu multiplication des pylônes, multiplication de l'inquiétude avec tous ceux qui ont raconté pis que pendre sur les antennes. Vraiment s'il y avait un sujet sur lequel on peut éventuellement discuter, ce sont les téléphones, parce que malheureusement il y a des gens qui dorment même avec le téléphone sous l'oreiller. Et là, évidemment, au bout d'un moment, ça peut poser problème. Mais en revanche, jamais sur les antennes. Jamais !

Et donc, c'est la raison pour laquelle il ne faut pas relancer un nouveau débat à l'occasion du lancement de la 5G, mais saluer éventuellement ou inciter davantage le gouvernement à faire en sorte qu'il couvre au plus vite les zones qui restent encore mal desservies en matière de téléphonie mobile.

MME FOURE : Merci. Je pense qu'on peut passer au vote maintenant sur ce vœu.

REJETE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme NOUAOUR, M. BAIS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BARA votent pour.

Tous les autres votent contre.

37-2 - VŒU RELATIF AUX CORTÈGES DANGEREUX SE RENDANT OU QUITTANT LES MARIAGES CELEBRES A L'HOTEL DE VILLE D'AMIENS.

MME FOURE : Je passe maintenant au deuxième vœu qui nous est soumis. Je passe la parole donc à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Alors, c'est un vœu du groupe Amiens au Cœur pour des mariages en toute sécurité.

Les élus Amiens au Cœur proposent au conseil municipal d'Amiens d'adopter un vœu relatif aux cortèges dangereux se rendant ou quittant les mariages célébrés à l'hôtel de ville d'Amiens.

Depuis maintenant bien trop longtemps, aucune réponse satisfaisante et efficace n'est apportée aux Amiénois qui regardent passer avec dégoût des cortèges composés de nombreux véhicules, faisant ronfler leurs mécaniques, et faisant fi du code de la route. Souvent, ces cortèges mettent la vie de personnes en danger, qu'il s'agisse des occupants des voitures se hissant hors de l'habitacle par les fenêtres, que celle des passants abasourdis. Les voitures roulent sur les voies de bus, chevauchent des trottoirs, frôlent les cyclistes, coupent la route à des piétons en train de traverser, empruntent des sens interdits. J'en passe et des pires. Ils multiplient les infractions, comme des trophées. Les conducteurs de ces véhicules sont dans la surenchère les uns avec les autres, à qui roulera le plus comme un fou du volant.

La police, parfois, verbalise quand elle le peut, en fonction de ses effectifs présents sur le terrain. Elle immobilise aussi parfois un véhicule, mais tous les autres continuent à enfreindre dangereusement le code de la route et à mettre à mal la tranquillité et la sécurité des Amiénois que, je vous rappelle, nous représentons ici, nous tous dans cette assemblée, élus municipaux.

La verbalisation potentielle de quelques véhicules fait partie d'un budget acceptable "pour se faire plaisir" par ceux qui enfreignent la loi et qui narguent ouvertement les règles, car ils savent que leur jeu en vaut la chandelle, parce qu'ils vont s'amuser et parce qu'ils savent qu'ils ont peu de chance de se faire prendre et de se faire rappeler à l'ordre.

Nous vous proposons d'inverser le processus et de mettre en place la tolérance zéro pour ces actes délictueux. Nous vous proposons...

MME FOURE : C'est moi qui fais la police de l'assemblée, Monsieur DESCHAMPS, ce n'est pas vous. Merci.

M. DESCHAMPS : J'entends des bourdonnements qui me dérangent, Madame le Maire.

Nous vous proposons, durant la période hivernale...

Nous vous proposons, durant la période hivernale, de mettre en place une véritable stratégie préventive et répressive pour qu'au printemps prochain, à la reprise de la saison des mariages, la mairie d'Amiens soit prête à appliquer différentes mesures pour pacifier ces cortèges dangereux.

Nous vous en proposons quelques-unes, deux sur un volet préventif.

Premièrement, la mise en place d'un référent famille mariage. Il pourrait s'agir d'un doyen, d'une personne respectée dans la famille, qui préviendra en amont les méfaits possiblement qui pourraient arriver.

Deuxièmement, la prise de contact les veilles de mariages, ou dans les jours précédents, par les médiateurs auprès des futurs époux et auprès de la famille organisatrice, afin de les aider si elles se sentent débordées.

En plus de ce volet préventif, un volet répressif.

Premièrement, la possibilité d'annuler le mariage si les autorités nationales ou municipales font état d'un cortège dangereux à destination de la mairie, et cela est possible en en faisant la demande au Procureur de la République. C'est ce qui s'est passé, il y a quelques jours, dans la ville de Chelles.

Deuxièmement, l'annulation aussi d'un mariage si le retard est conséquent, bien souvent au-delà de 30 minutes, mettant les autres mariages très en retard dans l'organisation de leur journée.

Troisièmement, la verbalisation de tous les véhicules à la volée via notre système de vidéosurveillance.

Quatrièmement, l'application stricte de la loi du 3 août 2018 relative aux rodéos.

Cinquièmement, la mise en fourrière des véhicules ayant servi à commettre ces méfaits.

Sixièmement, relever la mise en danger de la vie d'autrui. C'est l'article 223-1 du code pénal.

Et septièmement, interdire les feux d'artifice, en tout cas les artifices plutôt, parce que ce ne sont pas des feux d'artifice, mais les artifices sur la place de l'hôtel de ville par simple arrêté municipal.

Il y a une charte qui existe, mais elle ne suffit pas. Il est maintenant grand temps d'agir concrètement et de sévir avec ceux qui se croient tout permis.

MME FOURE : Je passe la parole à Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Bien. Merci, Madame le Maire.

Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler que la charte des mariages de la ville d'Amiens existe depuis l'été 2017. Et pour mémoire, elle fut mise en place après de nombreuses remontées que nous avons réalisées auprès de la police nationale du fait de troubles répétés à l'ordre public perpétrés par certains cortèges de mariage. La police nationale avait alors exigé que nous nous dotions d'une charte de bonne conduite comme préalable à leur intervention.

Reconnaissons avec honnêteté que la charte a permis de réduire considérablement les débordements, contrairement à ce que vous avancez.

Pour mémoire, notre charte rappelle les règles à respecter, y compris sur le domaine public et les risques encourus.

Elle prévoit pour chaque mariage annonçant qu'il y aura un cortège que les futurs époux indiquent une personne référente du cortège avec son numéro de portable communiqué à la police municipale.

Les futurs mariés s'engagent à informer les membres du cortège de son contenu et rappellent qu'un trop grand retard entraînera un report de la cérémonie de mariage. C'est en outre ce qui a été appliqué pour un mariage le 5 septembre dernier.

Par expérience, nous savons pertinemment que ce ne sont pas les mariés eux-mêmes qui sont à l'origine du trouble, mais des personnes parfois non membres de la famille qui se joignent au cortège. Il me semble plutôt inopportun de faire porter la responsabilité de ces troubles aux futurs mariés en ne célébrant pas leur mariage, sauf si bien sûr celui-ci se déroule sans trouble au sein de la mairie.

Il semble utile de rappeler que le mariage repose sur la vérification d'une volonté commune, une volonté d'union, le consentement entre deux personnes en capacité de pouvoir s'unir, et non pas du tout sur le comportement routier de personnes invitées ou non à la célébration.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été étonnamment suggéré dans ce vœu, il est tout simplement impossible de demander une annulation d'un mariage après la célébration sur la base de délits routiers de cortège de mariage, puisque la procédure d'annulation, et vous devriez vous renseigner, est strictement encadrée par les textes et ne repose absolument pas sur ces considérations.

Ceci étant précisé, nous ne restons évidemment pas les bras croisés et notre priorité est de lutter contre les pratiques délictueuses et contraventionnelles opérées par une minorité de

personnes dans un nombre infime de mariages. Je rappelle que nous célébrons environ 430 mariages par an et c'est seulement quelques-uns qui posent problème.

Dans un souci de développer nos outils de vidéo verbalisation, début 2021, notre collectivité va doter notre police municipale d'un nouveau centre de supervision urbain à la pointe de la technologie. Cela s'accompagnera d'une montée en compétences de nos équipes et un développement de leur outil.

L'effort sur le déploiement de la vidéosurveillance sera maintenu en intégrant la lutte contre les comportements routiers. Je voudrais en profiter d'ailleurs pour rendre hommage à nos policiers municipaux qui exercent un métier difficile et exigeant. Ils sont mobilisés notamment les samedis, où beaucoup de mariages sont prévus, pour assurer le respect de la réglementation et la sécurité. Ils sont amenés bien sûr à verbaliser, mais force est de constater que lorsque les choses dérapent, comme ce fut le cas samedi dernier, nos prérogatives et le nombre de nos agents ne nous permettent pas, seuls, d'intervenir à la hauteur de ce que nous souhaitons et de ce qui est attendu.

C'est pour cela qu'en concertation avec Madame le Maire, j'ai entamé, avec les services préfectoraux et la police nationale, des échanges clairs et précis sur nos attentes quant au soutien des forces de police nationale pour réprimer sans concession ces pratiques intolérables sur lesquelles, je le sais, les Amiénois et les Amiénoises attendent des réponses fermes et exemplaires, et nous leur apporterons.

Sachez enfin qu'avec Madame le Maire, sur ce sujet, nous privilégions l'action à l'agitation médiatique. C'est à la fois plus efficace et plus conforme à l'idée que nous nous faisons de l'exercice d'un mandat.

Enfin, au risque de vous décevoir, je vous demande de comprendre que je ne pourrai pas m'étendre plus que cela sur la réponse que nous apporterons aux débordements, pour ne pas compromettre l'action de la police municipale et de la police nationale, parce que nous savons que la réussite d'une opération réside dans la confidentialité de sa préparation.

Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci beaucoup pour ces éléments très précis. Madame NOUAOUR m'a demandé la parole.

MME NOUAOUR : Alors, ne pensez-vous pas que cela risque de stigmatiser une population habituée aux cortèges rassemblant de nombreuses personnes ? Il faudrait penser aux moyens donnés pour que ces cortèges se déroulent en toute sécurité. Ces incidents sont peu nombreux comparés au nombre de mariages célébrés chaque année à la mairie d'Amiens. Et je pense que dans tous les mariages, la police nationale et la police municipale sont bien présentes. Et au niveau des amendes, il y a beaucoup, beaucoup d'amendes aussi pour les gens qui font des...

MME FOURE : Et c'est normal. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : C'est savoureux, Monsieur DE JENLIS, de vous entendre parler d'agitation médiatique. Savoureux ! Vous dites que les mariés ne sont pas responsables tout le temps des personnes qui se joignent au cortège et qui font des rodéos. J'ai 41 ans, j'ai assisté à de nombreux mariages, et dans tous les mariages auxquels j'ai assisté, je n'ai jamais vu de

personnes se joindre comme ça, par hasard, au cortège des mariages où j'assistais, pour faire les fous sur la route.

MME FOURE : C'est Monsieur DESCHAMPS qui a la parole.

M. DESCHAMPS : Merci de rappeler à l'ordre votre adjoint.

MME FOURE : Oh là là !

M. DESCHAMPS : D'habitude, c'était moi. Je n'ai plus l'habitude.

Je rappelle que l'objet de ce vœu, c'est de vous demander de nous présenter, au printemps prochain, enfin avant le printemps prochain, dans quelques mois, une série de mesures efficaces. Monsieur DE JENLIS, vous avez plein de bonne volonté. Vous êtes en train de nous dire que vous allez faire mieux que Clément STENGEL qui n'a pas réussi pendant le dernier mandat. J'espère ! J'espère ! Mais il y a tellement, tellement, tellement d'Amiénois ! Regardez, regardez tous ceux qui en parlent : ils n'en peuvent plus.

Alors, vous avez deux solutions. C'est de voter contre le vœu, ce soir, et de dire : eh bien non, nous n'avons pas envie de présenter au conseil municipal un projet clair, précis, avec des chiffres pour enrayer ces actes délictueux. Ou bien vous me dites : écoutez, Monsieur DESCHAMPS, dans votre vœu, il y a un point ou deux, on n'est pas tellement pour, et on l'a déjà fait sur plein de vœux. On est capables, pendant une discussion, d'amender un point ou un autre. Mais trouvons un compromis pour que vous me disiez, Madame le Maire : « Je suis le maire d'Amiens, je suis prête à prendre des mesures très claires, je vous les exposerai dans quelques mois pour que ces agissements cessent. »

Voilà l'objet du vœu.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, vous faites les questions et les réponses. Je me permettrai, au-delà de votre autorisation, d'exprimer mon avis dans quelques instants.

Monsieur DÉCAVÉ a la parole.

M. DECAVE : Simplement pour signaler que nous voterons contre ce vœu, puisque nous sommes bien conscients de la nécessité de prendre la question de la délinquance routière dans son ensemble. C'est un des éléments qui nous a été rapporté largement dans le cadre des derniers porte-à-porte et qui est quotidiennement un souci des Amiénoises et des Amiénois. Il y a une vraie nécessité de mettre en place une politique de prévention, de répression, dans un certain nombre d'endroits, d'aménagements, qui est nécessaire. Pour autant, ce vœu nous semble s'inscrire dans une... prendre le risque de s'inscrire dans une polémique nationale en le prenant par le biais des mariages qui nous semble, aujourd'hui, nauséabonde et risque d'être stigmatisante effectivement.

MME FOURE : Merci. Donc moi, je voudrais dire juste un mot à Monsieur DESCHAMPS : c'est inutile de tenter d'opposer mes adjoints et je pense que sans plus tarder Clément STENGEL va vous le prouver.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire.

Oui, j'aurai juste quelques observations, puisque beaucoup de choses ont été dites et les éléments sur le fond répondus par Hubert DE JENLIS. Mais il se trouve que, historiquement,

bien entendu, je connais un petit peu le dossier pour avoir porté cette charte de mariage en 2017. Et à lire le vœu, deux observations me viennent.

À la première lecture, on a l'impression, dans la lecture du vœu, que les phénomènes de rodéos et d'infractions routières dans les cortèges ont toujours connu la même fréquence et la même intensité. Or, il n'en est rien dans l'histoire des mariages de notre ville. Nous avons connu différentes périodes. Ça a été rappelé. En 2017, la charte des mariages, elle est faite en coopération avec l'ensemble des forces de l'ordre, la police nationale notamment qui me fait dire que d'ailleurs aucunement dans le vœu, j'ai souvenir que nous avons connu, à cette époque-là, un été qui était en effet très riche en débordements. Il en a été d'ailleurs de la même manière dans d'autres mandats. Madame THÉROUIN ne dira pas le contraire. On a connu, par le passé, jusqu'à des fusils de chasse dans les cortèges des mariages. Donc, c'est pour vous dire l'évolution des choses que je trouve plutôt favorable.

En effet, ce n'est pas parce qu'on connaît les tendances qui sont favorables, on ne parle jamais des problématiques de délinquance et de sécurité quand elles diminuent. On n'observe jamais une baisse. On a toujours des réactions lorsqu'elles suscitent parfois un écho médiatique ou en tout cas quand elles sont choquantes, comme on a pu le connaître ces jours derniers.

J'ai mentionné la police nationale. Justement Hubert DE JENLIS le disait : il n'y a pas de sécurité sans coproduction de sécurité. Nous sommes tous acteurs de la sécurité, les forces de l'ordre bien entendu en premier lieu, et moi, je regrette que sur les propositions qui sont faites, il n'y ait que des propositions qui concernent la ville. C'est un problème global qui concerne la totalité des acteurs de la sécurité et non pas uniquement les pouvoirs de police du maire et les compétences de la police municipale.

Aussi, évidemment, moi, je voterai bien entendu contre ce vœu. Un vœu, personnellement, je pense que c'est avant tout pour s'adresser à l'extérieur et non pas uniquement sur des orientations de mesures qui soient internes. Les gros oubliés de ces vœux, de ce vœu, au-delà de la discussion et de se renvoyer la balle sur majorité/opposition, c'est que pour tout auteur d'infraction routière, il y a justement des auteurs. Donc moi, le seul vœu que je ferais, c'est d'appeler l'ensemble des participants à tous les cortèges à respecter le code de la route pour le respect de leur vie et pour celle de tous et de nos concitoyens, et ça, je pense que c'est un vœu que nous pouvons tous diffuser largement dans nos responsabilités et dans nos vies personnelles.

Je vous remercie.

MME FOURE : Donc, j'aurai quelques mots, si vous le permettez, en vous disant, d'abord, que ce ne sont pas les rododromes et les coups de menton qui vont régler un problème qui, en effet, existe et qui, en effet, est intolérable pour les Amiénois qui sont témoins de ces débordements qui, même s'ils sont très peu nombreux au cours d'une année, sont encore trop nombreux. Il ne devrait pas y en avoir du tout. Nous sommes tous évidemment d'accord sur ce point-là. La santé et la sécurité de nos concitoyens sont essentielles et on ne peut pas se permettre de la mettre en danger, de les mettre en danger de quelque façon que ce soit.

Pour autant, je voudrais dire que c'est en première année de fac de droit qu'on apprend en droit civil ce qu'est le mariage et quelles sont les conditions de conclusion d'un mariage et quels sont les obstacles qui peuvent empêcher un officier d'état civil de célébrer un mariage. Il s'agit même d'une possibilité qui est laissée au procureur de la République et à lui seul, puisque l'officier d'état civil que nous sommes lorsque nous célébrons un mariage agit sous l'autorité de l'État

dans cette hypothèse. Donc, c'est le procureur de la République et lui seul qui peut nous autoriser à ne pas célébrer un mariage, mais lui aussi est encadré dans des règles extrêmement précises et il ne peut nous demander de refuser de célébrer le mariage que s'il y a une suspicion sérieuse de mariage blanc. Il n'y a pas d'autres cas où il peut empêcher la célébration d'un mariage. Si pardon, j'en oublie un deuxième : le cas de bigamie. C'est les deux seuls cas où on peut nous demander de ne pas célébrer le mariage. En aucun cas autrement cela n'est possible.

Donc, quand vous indiquez dans votre proposition, dans votre vœu, que vous proposez d'annuler la cérémonie de mariage et vous ajoutez à l'initiative du procureur de la République, parce que vous avez entendu la réponse que j'avais apportée ce matin sur l'antenne de France Bleue, donc annuler la célébration du mariage dans ces conditions-là, ce n'est juste pas possible. De même qu'il n'est pas possible non plus d'annuler la cérémonie de mariage si un retard est constaté. Tout au plus pouvons-nous indiquer qu'il va être reporté, mais en aucun cas nous ne pouvons annuler un mariage, et puis je pourrais faire du juridisme excessif mais je ne vais pas épiloguer, je ne vais pas... Ce n'est pas le lieu.

Donc, c'est l'une des raisons, ajoutée à ce qu'a très bien exprimé, il y a quelques instants, Hubert DE JENLIS, qui nous amène évidemment à proposer de voter contre ce vœu. Mais en votant contre ce vœu, ça ne veut pas dire évidemment que nous ne sommes pas conscients du sujet et il est des sujets qui se traitent dans la discrétion. Ce qui compte pour nous, c'est l'efficacité et c'est exactement ce que je voulais vous préciser.

On va maintenant passer au vote sur ce vœu.

REJETE

Observations :

*Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MÉTAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), MELNISANCOT votent pour.
M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

37-3 - QUESTION ORALE SUR LE PROTOXYDE D'AZOTE.

MME FOURE : Nous passons ainsi aux questions orales désormais. Donc, on en a deux.

La première question orale, je passe la parole à Madame THÉROUIN. C'est la question orale sur le protoxyde d'azote.

MME THEROUIN : Ça sera mon collègue Ismaël BARA qui va présenter la question orale.

MME FOURE : La parole est à Monsieur BARA.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, je vais vous faire la promotion aujourd'hui, hélas la promotion d'un produit qui nous fait peur. Alors, j'ai ramené avec moi parce que j'ai ramené des petites choses. J'ai ramené ceci et j'ai ramené cela.

Alors, ceci est un produit domestique, pas pour faire monter la mayonnaise, mais plutôt pour faire monter, non pas aussi les blancs en neige, mais la chantilly. Et on est passé de ça, très rapidement de ça à ça. Alors, en effet, soit on le consomme autour d'une mayonnaise ou d'une chantilly. Mais on l'utilise surtout, les jeunes l'utilisent, c'est le produit phare aujourd'hui de la

jeunesse. Son mode d'utilisation est par un ballon de baudruche, à l'aide d'un petit pistolet compresseur, un pschitt donne tout de suite des hallucinations spontanées.

Ce produit est dévastateur, Madame le Maire. Il crée de graves problèmes neurologiques, de graves pathologies, voire des crises de psychiatrie. Aujourd'hui, ce produit nous amène même vers de graves dérives. Est-ce qu'on le laisse sur le marché ? Non seulement c'est un problème sanitaire, mais c'est aussi un problème environnemental puisqu'on le retrouve dans la forêt, on le retrouve dans nos égouts, sur nos trottoirs, dans nos quartiers, dans notre ville, mais c'est un fléau national !

Je monte légèrement le ton parce que moi, tout ce qui est de l'ordre du gaz me rappelle de très mauvaises histoires. Je vais loin, mais c'est simplement pour dire : à un moment donné, on ne peut plus laisser traîner ce type de produit. On va à Lille, ce n'est pas très loin, c'est pire qu'à Amiens ! On remonte un peu plus haut, on va en Belgique, c'est celui qui fournit.

Alors, à un moment donné, on a le droit de se poser des questions en disant : mais qu'est-ce qu'on fait ?

Alors, notre vœu, notre vœu, Madame le Maire, ce serait qu'il y ait... Oui mais en même temps, c'est aussi un souhait : c'est qu'il y ait plus de prévention parce que ce matin je lisais le JDA et je voyais que dans le cadre d'Amiens Capitale de la jeunesse, il y avait une cellule psychologique pour être à l'écoute de la jeunesse. Allons beaucoup plus loin, parlons de cela. Et il faut faire de la prévention. Et je dirai même que nos sportifs, aujourd'hui, utilisent ce type de produit lors de leurs grandes soirées festives. C'est un problème. De la prévention contre le protoxyde d'azote.

MME FOURE : Merci. Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Oui. Merci, Madame le Maire.

Alors effectivement, je suis d'accord avec vous sur l'aspect préventif et ce que je vais un petit peu décliner par rapport à ce qui est en cours et ce qui a déjà été fait par la ville.

Donc, le phénomène, il est connu depuis très longtemps, surtout, comme vous l'avez dit, dans les milieux festifs. Aujourd'hui, cette pratique malheureusement se banalise. Des cas très graves ont été effectivement constatés dans le département du Nord et on a eu plusieurs cas très, très graves, au nombre de 8, recensés dans le Nord, en 2019.

Depuis, l'ARS (Agence régionale de santé) Hauts-de-France s'est mobilisée en pratiquant des actions de sensibilisation et d'information adaptées qui ont été faites auprès des professionnels, notamment ceux en contact avec des jeunes, mais aussi des établissements de santé et des médecins.

L'ARS a mis sur la table une enveloppe de 200 000 € pour la région. Elle a pour cela été débloquée, cette enveloppe, et elle a permis aux services de santé de la ville d'Amiens d'engager une démarche depuis le 1^{er} janvier 2020, malheureusement interrompue pendant le confinement.

Alors, en quoi consiste cette démarche ?

Première étape : sur le secteur centre, là où effectivement on a la partie la plus festive de la ville, une cartographie des lieux de consommation en partenariat avec nos collègues de la voirie

qui ramassent lesdites cartouches de protoxyde d'azote a été faite. Cette cartographie doit nous permettre également d'identifier le support utilisé, c'est-à-dire cartouches, comme vous l'avez amené, les bombonnes aussi, comme vous en avez amené aussi, puis de nous rapprocher des établissements qui se trouvent à proximité afin de les sensibiliser pour qu'ils apportent l'information et la mise en garde à leur clientèle.

Deuxième étape : la prochaine étape consistera à créer, toujours en partenariat avec l'ARS, un support de sensibilisation en direction des différents établissements dont je parlais. Avec l'ARS, nous sommes en train d'y travailler et nous attendons, donc, ce travail qui ne va pas tarder.

Au niveau de la ville, le service prévention de la ville d'Amiens, en lien avec l'association Le Mail, mène aussi un certain nombre d'actions.

Première action : la sensibilisation des acteurs de terrain dans le cadre de cellules de veille et des comités partenariaux ainsi que des principaux de collège lors des échanges notamment dans le cadre de la prévention effectuée par des médiateurs aux abords des collèges.

Sur Saint-Leu, lieu le plus festif, dans le cadre de la charte de la vie nocturne propre à Saint-Leu, sur son volet de prévention, le sujet du protoxyde d'azote a été intégré dès 2019 par l'association dont je parlais tout à l'heure, dans l'approche globale des actions auprès des jeunes ainsi que dans le cadre du temps fort de prévention et plus précisément le temps fort portant sur la consommation de ces substances et d'autres substances.

Pour ce qui est de l'interdiction, puisque vous n'en avez pas parlé mais ça avait été évoqué lors de la question orale, de la vente aux mineurs par arrêté, cette mesure paraît peu porteuse dans la mesure où les capsules et le matériel pour les mésusages, le ballon de baudruche dont vous avez parlé, les crackers qui permettent d'aller envoyer le gaz directement dans les ballons, se trouvent en vente libre sur Internet. Le coût est minime : un lot de 600 cartouches revient à 33 centimes et sur certains sites les ballons sont offerts avec les crackers qui vont permettre de perforer les cartouches, de traverser aisément le gaz dans le ballon de baudruche qui coûte à peine 6 € l'ensemble.

Donc, Amiens, vous voyez, n'a pas attendu. Depuis un bon moment, nous travaillons dessus. Un travail avec les lieux d'approvisionnement, avec les magasins de vente de matériel culinaire et les lieux de consommation est pour le moment privilégié pour sensibiliser et responsabiliser tous les jeunes et puis toutes les personnes qui s'occupent ou s'emparent en tout cas de ce matériel.

MME FOURE : Je vous remercie. Donc, les questions orales, je vous rappelle que c'est sans débat.

37-4 - QUESTION ORALE SUR LES QUESTIONS DES PARENTS D'ENFANTS SCOLARISÉS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE.

MME FOURE : Donc, on passe maintenant à la dernière question orale, celle de Renaud DESCHAMPS, sur les écoles dans la crise sanitaire.

M. DESCHAMPS : C'est Madame BELLINA qui va le lire.

MME FOURE : Allez-y.

M. DESCHAMPS : Enfin, la lire.

MME BELLINA : Merci, Madame le Maire. Bonsoir.

De nombreux parents se posent des questions sur l'impact de COVID lors de cette rentrée scolaire et peinent à avoir des réponses.

La difficulté pour eux réside dans l'absence d'interlocuteur unique pour avoir des réponses sur les questions de restauration, de temps périscolaires, de fermetures de classes éventuelles suite à la détection d'un cas dans l'école de leur enfant ou toute autre question de ce genre.

Les directeurs et directrices sont très sollicités et n'ont pas toujours les réponses ou le temps de répondre.

Les élus Amiens au Cœur souhaitent connaître les dispositifs mis en place par la ville d'Amiens pour répondre à toutes les questions légitimes des parents d'enfants scolarisés.

Nous proposons la mise en place d'un numéro vert unique pendant le temps de la crise sanitaire.

Merci.

MME FOURE : Alors, les éléments de réponse que je peux vous apporter, au-delà de ce qu'Hélène BOUCHEZ a dit tout à l'heure dans sa communication au tout début de ce conseil, donc, les informations que je peux vous donner nous proviennent directement de l'inspection académique, donc de l'adjointe au DASEN, puisque c'est maintenant son nom ; il ne s'appelle plus inspecteur d'académie.

Alors, il y a un numéro de téléphone mis en place par l'État qui n'est plus en fonction, mais le site du ministère de l'Éducation accessible à tous contient toutes les informations concernant les procédures liées au Covid. Il est également possible de poser des questions.

Par ailleurs, l'ARS, avec l'autorité académique, coordonne l'ensemble du dispositif et décide des suites à donner suivant les situations rencontrées : isolement, dépistage, recherche du cas concret.

La collectivité est informée par les directions d'école, l'ARS ou l'autorité académique ou les trois. Je vais en dire un mot tout de suite après.

Les mesures prises en temps scolaires, l'isolement, le sont également sur tous les temps du périscolaire et les décisions de fermeture partielle ou totale d'un équipement relèvent de l'exercice de Madame la Préfète.

Donc, c'est ce que je voulais vous préciser. Effectivement, dès qu'un cas de Covid est avéré dans une école, c'est le directeur ou la directrice d'école qui est saisi bien sûr par ses collègues directement ou indirectement, et immédiatement la procédure Éducation nationale se met en place. Donc, information et du DASEN et de l'ARS. C'est l'ARS qui pilote les mesures et qui décide des mesures qui sont à mettre en place. Donc, l'ARS répond au directeur d'école qui prend les mesures d'information de tous les parents. Donc, c'est vraiment à ce stade-là que les choses se font. C'est la raison pour laquelle du côté de l'inspection académique, on nous indique que c'est vraiment sur le site du ministère qu'il faut aller le cas échéant.

Pour ce qui nous concerne, et je peux vous parler d'expérience puisque c'est arrivé à plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire, je suis informée par texto tout simplement de la part de

l'inspecteur d'académie, du DASEN donc, et de la part de la directrice départementale de l'ARS. Et c'est moi qui suis informée après les parents, parce que quand je suis informée, les parents ont déjà été contactés par le directeur d'école.

Donc, je pense qu'il faut laisser les choses se faire à ce stade-là. Ça ne ferait que créer de la confusion supplémentaire que de créer un numéro vert ou d'envisager tout autre mode de fonctionnement. Laissons les directeurs d'école piloter et avertir l'ARS qui décide des conséquences à tenir et ensuite, nous, nous sommes informés et nous relayons, le cas échéant. Mais c'est vraiment comme ça qu'il faut faire si nous voulons être efficaces.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à cette question orale.

L'ordre du jour est ainsi épuisé.

J'ai deux éléments d'information à vous donner.

Le premier, donc, c'est que notre prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 29 octobre à 18 heures dans cette salle, comme à l'habitude.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est que c'était, ce soir, le dernier conseil municipal d'Hubert FLANDRE qui se trouve derrière moi, donc directeur général adjoint de nos services, puisqu'il a demandé, comment on dit ? Il a fait valoir ses droits à la retraite et il nous quitte à la fin de ce mois. Donc, je voulais le souligner et le remercier pour tout ce qu'il avait fait depuis plusieurs années au service de la ville et de la métropole.

Et je vous souhaite à tous une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 21 h 15.

Madame le Maire,


Brigitte FOURÉ

